



**HAL**  
open science

## Saint-Rémy-de-Blot (63), "Chateau-Rocher" Logis nord. Rapport final d'opération archéologique

Mathias Dupuis

### ► To cite this version:

Mathias Dupuis. Saint-Rémy-de-Blot (63), "Chateau-Rocher" Logis nord. Rapport final d'opération archéologique. [Rapport de recherche] Archeodunum. 2009. halshs-01675029

**HAL Id: halshs-01675029**

**<https://shs.hal.science/halshs-01675029>**

Submitted on 3 Jan 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Auvergne  
Département du Puy-de-Dôme (63)

## **SAINT-REMY-DE-BLOT – « Château Rocher » Logis nord**

Code INSEE : 63391  
N° de site : 63 391 83 6220  
Arrêté de prescription de fouille archéologique n° 2008-39  
Arrêté de désignation n° 2008-204  
Code opération Patriarche : 63 391 000 1



### **Rapport final d'opération archéologique préventive**

Volume I/III – Textes

Sous la direction de Mathias DUPUIS

Ministère de la culture et de la communication  
Préfecture de la région Auvergne  
Service Régional de l'Archéologie  
Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne  
Archeodunum

Chaponnay, Janvier 2009



### *Avertissement*

*Les rapports de fouille constituent des documents administratifs communicables au public dès leur remise au Service Régional de l'Archéologie, suivant les prescriptions de la loi n° 78-753 du 17 juillet modifié relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Aux termes de la circulaire du 26 mars 1993, ils pourront être consultés; les agents des Services régionaux de l'archéologie rappelleront à tout demandeur les droits de propriété littéraires et artistiques possédés par les auteurs et les contraintes qui en résultent pour tout consultant. Les prises de notes et les photocopies sont utilisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction du texte accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre du droit de courte utilisation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage. Par ailleurs, l'exercice du droit à la communication exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les documents communiqués (Loi n°78-753 du 17 juillet, art. 10)  
Le non respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal.*

# **SAINT-REMY-DE-BLOT – « Château Rocher » Logis nord**

Rapport final d'opération archéologique préventive

Illustration de couverture: vue de la façade est du château (cliché : Mathias Dupuis/Archeodunum)

Sous la direction de  
Mathias Dupuis

Avec les collaboration de  
Quentin Rochet, Tony Silvino

Rédaction  
Mathias Dupuis

Relevés et mises au net  
Mathias Dupuis, Quentin Rochet

Mise en page  
Alexandre Moser



# Sommaire

## Volume I/III - Textes

<b>Données administratives, techniques et scientifiques</b> .....	6
Fiche signalétique du site.....	6
Générique de l'opération .....	7
Remerciements .....	8
Notice scientifique .....	9
Copie de l'arrêté de prescription n° 2008-39 .....	11
Copie de l'arrêté de désignation n° 2008-204.....	13
Copie du cahier des charges.....	15
Copie du projet scientifique (PSTI).....	23
<b>1. Présentation</b> .....	31
1.1. Cadre et objectifs de l'intervention.....	31
1.2. Méthodologie.....	31
1.3. Etat des connaissances avant l'opération.....	32
1.3.1. Contexte géographique et historique.....	32
1.3.2. Restaurations anciennes et interventions archéologiques.....	33
1.4. Description architecturale du site et du secteur concerné par l'opération.....	33
<b>2. Résultats de l'opération</b> .....	35
2.1. Analyse des maçonneries.....	35
2.1.1. Les murs de courtine 101 et 102 .....	35
2.1.1.1. Le mur 101 .....	35
2.1.1.2. Le mur 102 .....	36
2.1.2. Le mur 103 et la pièce 18.....	36
2.1.2.1. Le mur 103 .....	36
2.1.2.2. La pièce 18 .....	37
2.1.3. La cage d'escalier 27 .....	38
2.1.3.1. Le mur 102 .....	38
2.1.3.2. Les murs 107 et 117.....	38
2.1.3.3. Le mur 108 .....	39
2.2. Les sondages.....	39
2.2.1. Le sondage 1.....	39
2.2.2. Le sondage 2.....	40
2.2.3. Le sondage 3.....	41
2.3. Résumé du phasage.....	41
<b>3. Phasage de la construction</b> .....	43
3.1. Etat 1 : un donjon de la fin du XI <sup>e</sup> siècle ? .....	43
3.1.1. La structure quadrangulaire à angles arrondis .....	43
3.1.2. Etat 1 bis et 1 ter : les partitions internes.....	44
3.1.1. Datation de l'état 1 .....	45

3.2. Etat 2 : la pièce 18 et l'agrandissement du château au XIII <sup>e</sup> siècle.....	46
3.3. Etat 3 et 4 : l'extension vers le sud (fin XIV <sup>e</sup> /XV <sup>e</sup> siècles) .....	47
Conclusion .....	49
Bibliographie .....	50

## **Volume II/III – Figures**

<b>Liste des figures</b> .....	96
<b>Figures</b> .....	99

## **Volume III/III – Annexes**

<b>Liste des Annexes</b> .....	100
<b>Annexe 1 : inventaire des photographies anciennes</b> .....	101
1.1. Inventaire par numéros de clichés .....	101
1.2. Inventaire par localisation.....	104
1.3. Inventaire par numéro de planche.....	107
1.4. Catalogue .....	110
<b>Annexe 2 : analyse des mortiers</b> .....	128
<b>Annexe 3 : étude du mobilier céramique</b> .....	130
1.1. Inventaire du mobilier céramique .....	130
1.2. Synthèse par US.....	132
<b>Annexe 4 : inventaires</b> .....	135
4.1. Inventaire des US.....	135
4.2. Inventaire des faits .....	137
4.3. Inventaire du mobilier.....	138
4.4. Inventaire des minutes .....	140

## Données administratives, techniques et scientifiques

### Fiche signalétique du site

#### Localisation du site

Région :	Auvergne
Département :	Puy de Dôme (63)
Commune :	Saint-Rémy-de-Blot
Lieu-dit :	« Château Rocher »
Code INSEE :	63391
N° patriarche :	63 391 000 1
Coordonnées géographiques (Lambert II étendu) :	X = 645,750/Y = 2121,180
Altitude moyenne du site :	520 m NGF
Cadastre :	feuille ZA 01/parcelles 28 ; 30 ; 31 ; 32 ; 34
Protection juridique :	classement au titre des Monuments historiques le 20 janvier 1913

#### Opération archéologique

Type d'opération :	fouille archéologique
N° SRA :	6220
Arrêté de prescription :	2008-39
Nature de l'aménagement :	restauration du logis nord
Propriétaire :	Communauté de communes du pays de Menat
Maître d'ouvrage :	DRAC Auvergne
Opérateur :	Archeodunum
Arrêté de nomination :	2008-204
Titulaire :	Mathias DUPUIS
Organisme de rattachement :	Archeodunum
Surface fouillée :	± 8,5 m <sup>2</sup>
Dates d'intervention sur le terrain :	20/10/2008-7/11/2008
Lieu de conservation du mobilier archéologique :	Archeodunum SAS (Chaponnay) pour études puis dépôt archéologique du SRA Auvergne.

#### Document final de synthèse

Nombre de volumes :	3
Nombre de figures hors-texte :	50

## **Générique de l'opération**

### **Intervenants phase préparatoire et suivi administratif**

DRAC Auvergne – Service Régional de l'Archéologie :  
Frédéric LETTERLE (Conservateur régional)  
Elise NECTOUX (Ingénieur par intérim)

#### ***Archéodunum :***

Pierre HAUSER (Directeur)  
Isabelle PARRON (Responsable archéologie du bâti)

### **Intervenants phase terrain**

#### ***Equipe de fouille :***

Mathias DUPUIS (Responsable d'opération)  
Quentin ROCHET (Technicien)

#### ***Topographie :***

Guilhem TURGIS (Archeodunum)

### **Intervenants post-fouille**

#### ***Rédaction :***

Mathias DUPUIS

#### ***Infographie :***

Mathias DUPUIS

#### ***Lavage du mobilier :***

Quentin ROCHET

#### ***Etude de la céramique :***

Tony SILVINO

#### ***Mise en forme du rapport :***

Alexandre MOSER

## **Remerciements**

Qu'il nous soit permis de remercier pour leur aide :

- Pascal Bellanger et son équipe (Conseil Général du Puy-de-Dôme/Communauté de communes du pays de Menat)
- M. le maire de Saint-Rémy-de-Blot
- Elise Nectoux (SRA Auvergne)
- Sylvain Guillin
- Mélinda Bizri
- Sophie Liegard
- Damien Martinez
- Geneviève Gascuel

## Notice scientifique

Le site de Château Rocher prend place sur un éperon rocheux qui domine le versant oriental de la haute vallée de la Sioule, dans le massif des Combrailles, au nord-ouest du département du Puy-de-Dôme. La construction du château est attribuée à Archambaud le Fort, sire de Bourbon à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, qui l'aurait constitué en fief pour un de ses fils cadet, Pierre de Blot. L'édifice, entouré par deux enceintes concentriques, est composé de deux corps de bâtiments. Celui du nord, encadré par quatre tours circulaires, est traditionnellement daté du début du XIII<sup>e</sup> siècle, date à laquelle le site aurait servi de tête de pont pour l'expansion territoriale de Philippe-Auguste en Auvergne. La partie sud, de plan rectangulaire simple, est plus récente ; elle date probablement du XIV<sup>e</sup> ou du début du XV<sup>e</sup> siècle. Le château est abandonné à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, puis il est classé au titre des monuments historiques en 1913. Au cours des années 1960-1980, le site est nettoyé, dégagé et très restauré par les équipes de jeunes bénévoles de l'association « Château Rocher ». L'ampleur de ces restaurations et l'absence de documentation les concernant donnent aujourd'hui une vision déformée des dispositions initiales de l'édifice. Une première intervention archéologique, menée par l'AFAN est entreprise en 1995, parallèlement à la reprise en main du dossier des restaurations par les services des monuments historiques.

La présente étude s'inscrit dans le cadre de la poursuite de ces restaurations. Le remontage d'une partie de la voûte des salles inférieures du logis nord a entraîné en 2006 l'excavation de l'angle nord-est du château et la mise au jour de structures bâties dont la présence remettait en cause les projets de restaurations. Il s'agissait donc de saisir la chronologie et la nature des aménagements architecturaux de cette partie du site afin d'éclairer les projets de restauration à venir. Par ailleurs cette opération a été l'occasion de dresser un bilan de la documentation photographique de l'association « Château Rocher », afin de faire le point sur les restaurations anciennes du château.

Les observations sur le bâti et la réalisation de trois sondages au sol ont permis de mieux saisir les phases successives d'aménagement du château dans l'angle nord-est du bâtiment et de les inscrire dans la chronologie générale du site.

Les aménagements les plus anciens, qui remontent peut-être à la fin du XI<sup>e</sup> siècle ou au XII<sup>e</sup> siècle, concernent la construction des murs de courtine est et nord. D'après les observations effectuées sur le bâti, ces maçonneries peuvent être rattachées à un pan de mur situé à l'ouest, aujourd'hui englobé dans des maçonneries plus récentes, et doté d'angles arrondis formant deux retours vers l'est à ses extrémités nord et sud. L'ensemble appartiendrait à un bâtiment quadrangulaire à angles arrondis, d'environ 17,5 m de long par 9 m de large et 15 m de haut et organisée sur trois niveaux. Le niveau intermédiaire conserve encore une cheminée de plan arrondi romane. Deux murs anciens repérés dans le secteur étudié pourraient former des divisions verticales de ce premier bâtiment. L'ensemble s'inscrit assez bien dans la typologie des donjons XI<sup>e</sup>/XII<sup>e</sup> siècle et il faut peut-être y voir les vestiges de la forteresse primitive bâtie par Archambaud le Fort.

Dans une seconde campagne de construction, les murs des parties basses de ce bâtiment sont doublés par des contre-murs qui délimitent une pièce voûtée en berceau, qui s'étend vers le sud. La construction du mur de refend est-ouest situé à l'étage supérieur est attribuable à la même phase, puisque ses fondations reposent sur les reins de la voûte en berceau. L'ensemble de ces réaménagements s'inscrit sans doute dans une campagne générale de fortification du site au cours de laquelle le château est étendu vers le sud et flanqué de nouveaux ouvrages défensifs (tours circulaires talutées, murs de courtine). La typologie « philippienne » de ces fortifications permet de les placer au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, pendant ou après la conquête de l'Auvergne par Philippe Auguste.

Une troisième phase d'aménagement est caractérisée par la création d'une cage d'escalier à l'angle nord-ouest de cette pièce, qui offre un nouvel accès à l'étage supérieur. Lors de ces travaux, les maçonneries de l'angle nord-ouest de la pièce sont arasées pour créer un niveau de circulation et un nouveau mur est édifié afin de délimiter la cage d'escalier au sud. Les parois ouest et nord de la cage d'escalier réutilisent les maçonneries existantes qui sont réaménagées. A l'étage supérieur on installe un sol de tomettes sur des niveaux de remblai soutenu par les murs latéraux de la cage d'escalier.

La construction d'un pilier de section quadrangulaire au centre de la partie nord de la pièce détermine une sixième phase de construction. Les dimensions imposantes de cette structure et son emplacement, à l'aplomb du mur de refend de l'étage supérieur, laissent présumer qu'il s'agit d'une maçonnerie destinée à renforcer ce mur, probablement fragilisé par l'effondrement d'une partie de la voûte.

Enfin, la dernière phase de construction concerne les restaurations menées depuis les années 1960 par l'association « Château Rocher » puis par les monuments historiques.

**Mots-clés :**

**Chronologie :** Moyen Âge central ; Bas Moyen Âge ; Epoque moderne ; Epoque contemporaine

**Sujets et thèmes :** Châteaux forts ; Fortifications ; Habitat fortifié ; Habitat de hauteur ; Techniques et matériaux de construction

**Mobilier :** Céramique ; Faune ; Verre

## Copie de l'arrêté de prescription n° 2008-39



### PREFECTURE DE LA REGION AUVERGNE

Le Préfet de la Région Auvergne  
Préfet du Puy-de-Dôme  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

DIRECTION REGIONALE  
DES AFFAIRES CULTURELLES  
AUVERGNE

Service régional de l'archéologie  
**Opération archéologique n° 6220**  
**Arrêté n° 2008-39**

VU le code du patrimoine, et notamment son livre V ;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

VU l'arrêté interministériel du 27 septembre 2004 pris en application de l'article 58 du décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006/SGAR/117 du 28 août 2006 accordant délégation de signature de Monsieur Philippe-Georges Richard, Directeur régional des affaires culturelles ;

VU l'arrêté de prescription de diagnostic n° 95-067 ;

VU le rapport de diagnostic réalisé par l'Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales (AFAN) remis au service régional de l'archéologie en 1995;

VU l'avis de la commission interrégionale de la recherche archéologique des 12 et 13 février 2008 ;

**CONSIDERANT** que les travaux envisagés en raison de leur localisation, de leur nature et de leur importance affectent des éléments du patrimoine archéologique ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de sauvegarder ces vestiges par l'étude et la fouille archéologique ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Une opération de fouille préventive sera réalisée préalablement aux aménagements, ouvrages ou travaux portant sur le terrain sis en :

Région : Auvergne

Département : Puy-de-Dôme

Commune : Saint-Remy-de-Blot

Lieu-dit : Château Rocher

Cadastre : année : section : ZN parcelles : n° 137

Coordonnées Lambert centrales : X = 645,705 Y = 2121,310

Hôtel de Chazerat - 4, rue Pascal - BP 378 - 63010 Clermont-Ferrand Cedex 1

Téléphone : 04 73 41 27 00 - Télécopie : 04 73 41 27 69

[www.auvergne.culture.gouv.fr](http://www.auvergne.culture.gouv.fr)



Plans et relevés :

Le rapport comportera des plans géo-référencés intégrables dans le SIG de la base nationale Patriarche.

Inventaires :

Le rapport de fouille archéologique comportera les différents inventaires détaillés conformément au titre II, art. 7 de l'arrêté interministériel du 27 septembre 2004 susvisé.

Remise du rapport :

Le rapport, réalisé en huit exemplaires dont un non broché, est transmis par l'opérateur à la direction régionale des affaires culturelles qui en assure la répartition après validation. Ce rapport sera remis conformément au calendrier défini dans la convention entre l'opérateur de la fouille et l'aménageur.

Lors de la remise du rapport d'opération archéologique au service régional de l'archéologie d'Auvergne, celui-ci devra être obligatoirement accompagné d'un support informatique comportant le texte pour le *bilan scientifique régional*, ainsi qu'une sélection de diapositives représentatives et une proposition d'illustration de la notice.

**Article 11 : Mobilier et documentation scientifique**

L'inventaire du mobilier archéologique, inclus dans le rapport d'opération archéologique, sera communiqué par le service régional de l'archéologie, au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits. L'exercice des droits de propriété appartient à la personne physique ou morale propriétaire du terrain visé à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, à la date de découverte du mobilier archéologique.

Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération est sous la garde de l'opérateur de la fouille le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder deux ans à compter de la date de fin de la phase de terrain.

L'opérateur est responsable de la sécurité des objets et de leur bonne conservation le temps de l'étude.

A la remise du rapport et, au plus tard, à l'expiration du délai de deux ans, le mobilier et la documentation scientifique constituée au cours de l'opération sont remis à l'Etat.

**Article 12 :** Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la communauté de communes du Pays de Menat, à la CRMH et à la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

15 FEV. 2008

Pour le Préfet de la région Auvergne  
et par délégation,

  
Frédéric Letterlé

Conservateur régional de l'archéologie

Copies à

Préfecture du Puy-de-Dôme  
 CRMH (Monsieur Verdier)  
 Cabinet Bourdet-Voinchet

DRAC (SRA)  
 Communauté de communes du pays de Menat

Mairie de Saint-Remy-de-Blot  
 Gendarmerie de Saint-Remy-de-Blot

## Copie de l'arrêté de désignation n° 2008-204



### PREFECTURE DE LA REGION AUVERGNE

Le Préfet de la Région Auvergne  
Préfet du Puy-de-Dôme  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

DIRECTION REGIONALE  
DES AFFAIRES CULTURELLES  
AUVERGNE

Service régional de l'archéologie  
**Opération archéologique n° 6220**  
**Arrêté n° 2008-204**

VU le code du patrimoine, et notamment son livre V ;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2008/SGAR/90 du 7 mai 2008 accordant délégation de signature de Monsieur Philippe-Georges Richard, Directeur régional des affaires culturelles ;

VU l'article 2 de l'arrêté n° 2008-005 du 15 mai 2008 portant subdélégation de signature de Monsieur Philippe-Georges RICHARD, Directeur régional des affaires culturelles d'Auvergne, en cas d'absence ou d'empêchement, à Monsieur Frédéric LETTERLÉ, Conservateur régional de l'archéologie, pour les actes visés à l'article 2, alinéas b et d, de l'arrêté préfectoral n° 2008/SGAR/90 ;

VU l'arrêté de prescription de fouille n° 2008-39 ;

VU le marché conclu le 06 octobre 2008 entre :

- l'aménageur : Ministère de la culture et de la communication, Direction de l'architecture et du patrimoine, Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne, Conservation Régionale des Monuments Historiques d'Auvergne – Hôtel de Chazerat, 4 rue Pascal, BP 378, 63010 Clermont-Ferrand cedex 1
- et l'opérateur : Archeodunum, 500 rue Juliette Récamier 69970 CHAPONNAY

qui définit les conditions de mise en œuvre du projet d'opération élaboré par l'opérateur ;

VU le projet scientifique d'intervention établi par l'opérateur sur la base du cahier des charges de la prescription ;

VU la transmission par l'aménageur du contrat susvisé, en date du 7 octobre 2008

**CONSIDERANT** que les travaux envisagés, en raison de leur nature et de leur localisation, affectent des éléments du patrimoine archéologique ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Une opération de fouille archéologique préventive est autorisée sur le terrain faisant l'objet du projet d'aménagements, d'ouvrages ou de travaux situé comme suit :

Région : Auvergne  
Département : Puy-de-Dôme  
Commune : Saint-Rémy-de-Blot  
Lieu-dit : Château Rocher  
Cadastre : section(s) / parcelle(s) : ZN n°137



**Article 2** : La fouille sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la Conservation régionale des monuments historiques d'Auvergne – DRAC d'Auvergne

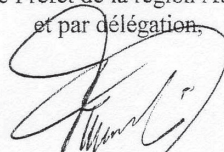
**Article 3** : L'opérateur exécutera les fouilles conformément aux prescriptions imposées par l'Etat, selon les objectifs scientifiques et principes méthodologiques qu'il a fixés et sous la surveillance de ses représentants.

**Article 4** : Le responsable scientifique de l'opération archéologique est Mathias Dupuis

**Article 5** : le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'aménageur et à l'opérateur.

Fait à Clermont-Ferrand, le **13 OCT. 2008**

Pour le Préfet de la région Auvergne  
et par délégation,



Frédéric Letterlé  
Conservateur régional de l'archéologie

Copies à

Archeodunum

Préfecture du Puy-de-Dôme

CRMH

DRAC (SRA)

Mairie, 63440 Saint-Rémy-de-Blot

Gendarmerie

Communauté de communes du Pays de Menat, Mairie de Menat, 63560 MENAT

## Copie du cahier des charges



### PREFECTURE DE LA REGION AUVERGNE

<p>Direction régionale des affaires culturelles Auvergne Service régional de l'archéologie Hôtel de Chazerat 4 rue Pascal 63010 CLERMONT-FERRAND cedex 1 Tél : 04 73 41 27 19</p>	<p><b>CAHIER DES CHARGES SCIENTIFIQUE POUR UNE OPERATION D'ETUDE DU BATI ET SONDAGE</b></p> <p>(conformément au décret 2002-89 du 16 janvier 2002 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive)</p>
---	--

### DONNEES ADMINISTRATIVES

Opération archéologique n° 6220

Arrêté de prescription n° 2008-39

<b>Région :</b> AUVERGNE		
<b>Département :</b> Puy-de-Dôme		
<b>Commune :</b> Saint-Remy-de-Blot		
<b>Adresse :</b> Château Rocher		
<b>Cadastre : année :</b>	<b>section :</b> ZN	<b>parcelles :</b> 137

<b>Propriétaire :</b> Communauté de communes du pays de Menat Mairie de Menat 63560 MENAT
<b>Maître d'ouvrage :</b> DRAC Auvergne CRMH 4 rue Pascal Hotel de Chazerat 63000 Clermont-Ferrand
<b>Nature du projet :</b> Étude préalable à des travaux de reconstruction

<b>Diagnostic archéologique :</b> 95-067
<b>opération archéologique n°</b> 3479
<b>Période :</b> Médiévale
<b>Responsable d'opération :</b> Daniel Parent
<b>Emprise du diagnostic :</b> 13 sondages ponctuels manuels et analyse des élévations

## DONNEES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

### 1 Type d'intervention

étude    travaux de terrain    travaux de laboratoire

### 2 Localisation et données techniques particulières

- 2.1 Emprise de la fouille : Voir plan joint

- 2.2 Section / parcelles concernées par la fouille : Parcelle ZN n° 137

- 2.3 Aménagement prévu : Consolidation des maçonneries et reconstruction d'une voûte dans le logis nord.

### 3 Données scientifiques

#### 3.1 Contexte archéologique

##### 3.1.1 Contexte général

Château Rocher est bâti sur un promontoire, dans un méandre de la Sioule. Appartenant à la famille de Blot, la forteresse semble avoir été construite au XIII<sup>e</sup> siècle (Devaux 1980 : 31) (quels sont les arguments?). Elle fut classée monument historique en 1911.

D'une manière générale, l'architecture militaire est de type « philippine ». Le site est constitué de deux ensembles, la partie nord (qui fait l'objet de la prescription) est habituellement qualifiée de plus ancienne que la partie sud, dont nous ne connaissons que peu de choses (remblais importants). La liaison entre les deux parties est difficilement compréhensible en raison des restaurations de l'entrée.

##### 3.1.2 Éléments acquis lors du diagnostic

Le diagnostic de 1995 fut la première étude archéologique sur le château, et permit de lancer la réflexion sur les vestiges mis au jour dans le secteur concerné par la prescription : les sondages 12 et la zone 18.

Lors de l'intervention de 1995, la poursuite du sondage 12 était impossible pour des raisons de sécurité. Un escalier a néanmoins été observé, partant en haut d'une pièce carrelée (carreaux de brique) et se dirigeant vers les caves dont la voûte a été remontée. La liaison entre les deux étages n'est pas claire, plusieurs états se succèdent probablement.

#### 3. Documentation disponible

L'étude préalable aux travaux de restaurations, effectuée par monsieur F. Voinchet est assez complète, on y trouvera l'essentiel des plans utiles pour les travaux demandés.

**Voinchet F. 1995** : *Saint-Remy-de-Blot, Château-Rocher, étude préalable à la consolidation*, Moulins, Septembre 1995.

Cette étude renvoie également aux archives de l'association « Château-Rocher » dont le fond iconographique est à exploiter pour l'étude documentaire.

**Devaux Y. 1980** : *Château Rocher et ses environs, en parcourant la vallée de la Sioule*, REMPART 1980.

La seule étude archéologique qui a eu lieu sur le château est la suivante :

**Parent D., Wittmann. A. 1995** : *Saint-Remy-de-Blot, Château-Rocher, rapport de diagnostic archéologique*, AFAN, Clermont-Ferrand, Juillet 1995.



### 3.3 Objectifs scientifiques

Une première partie de l'opération consistera en une étude documentaire. Château Rocher a fait l'objet de nombreuses restaurations et reconstructions, qui pour certaines se confondent avec les maçonneries médiévales. Monsieur F. Voinchet soulignait déjà en 1995 dans son étude préalable (plan des restaurations, 4 bis, étude préalable, 1995), le fort mimétisme entre les parties reconstruites et les parties anciennes. Les archives relatant ces travaux sont fragmentaires mais il s'agira d'exploiter les fonds disponibles dans l'objectif de mentionner en plan et en coupe les restaurations effectuées. Ce travail devra naturellement se faire en collaboration avec l'association « Château Rocher », qui a mis en oeuvre la majorité des restaurations et qui accepte de mettre ses archives à disposition. Des plans et photographies anciennes sont exploitables (contacter madame Renée Lamartine). Une localisation des restaurations en cours est souhaitable, d'après les informations orales communiquées par le chef du chantier de réinsertion, et d'après le dossier photographique qu'il met à disposition. L'ensemble des données collectées devront faire l'objet d'une localisation rapide (en plan et en élévation), accompagné de photographies et si possible, de la date des travaux.

Cette étude documentaire sera complétée par une étude de bâti dans le secteur défini sur le plan joint, avec relevé archéologique des élévations (relevé intégral des murs nord et est de la zone d'étude). Elle aura pour but de clarifier les étapes de construction du bâtiment dans une zone où des travaux de reconstruction sont en projet, et de mieux comprendre le système de couverture de cet espace. Le rapport devra comprendre une couverture photographique des élévations, avec localisation des maçonneries récentes.

Une voûte a été en partie restituée, il était prévu qu'elle soit reconstruite jusqu'au fond de la pièce. Les vestiges découverts prouvent cependant qu'elle ne se poursuivait pas aussi loin que prévu. L'étude archéologique devra apporter les éléments nécessaires à la compréhension du phasage de cette zone, et permettre d'orienter les propositions de restitutions (quel était le système de couverture ?).

Des sondages seront effectués de manière à compléter les données. Dans la partie nord, la petite pièce mise au jour fera l'objet d'un nettoyage afin d'appréhender entre autre, l'aménagement du substrat lors de la construction. Un second est situé au pied d'un escalier (les niveaux de sol sont-ils conservés?), un troisième est au pied du pilier mis au jour lors du déblaiement et rapidement démonté (des photographies sont disponibles au SRA Auvergne).

Un essai de restitution des élévations devra être tenté, si les résultats archéologiques le permettent.

## 4 Qualifications du responsable d'opération et de l'équipe d'intervention

### Responsable d'opération :

Le Préfet de région désignera comme responsable un archéologue spécialisé dans l'archéologie du bâti, disposant de bonnes connaissances sur le contexte archéologique local. Il devra être accompagné d'un technicien pendant toute la durée du chantier et le post-fouille. L'équipe devra prendre l'attache de l'association Château Rocher (Présidente de l'association : Madame Renée Lamartine, Le Pont-de-Menat, 63440 Saint-Remy-de-Blot - 04 73 85 52 19) et de la mairie (Monsieur Philippe, Maire).

### Equipe de fouille :

Les effectifs prévus dans le projet d'opération seront définis en fonction de la durée de l'intervention et des objectifs scientifiques émis par le Préfet de région. Le technicien, ou une troisième personne pourra avoir la charge de l'étude archivistique si cela peut faciliter le déroulement de l'opération.

Le projet devra en outre indiquer :

- le schéma d'organisation du chantier ;
- le nombre et les qualifications des spécialistes (au besoin), céramologue, géologue,

archéozoologie, étude documentaire ;

### 5 Principes méthodologiques

En préalable au début de l'opération, le responsable prendra contact avec la personne en charge du dossier au service régional de l'archéologie. Il rendra compte régulièrement de l'avancement de la fouille, afin d'adapter au mieux le déroulement de l'opération.

Le secteur d'étude sera mis en sécurité par le chantier de ré insertion qui travaille sur place jusqu'au mois d'avril 2008, et qui en a besoin au même titre que l'équipe archéologique. Un plancher sera construit au dessus de la zone à sonder (au même niveau que la voûte), afin de prévenir des chutes de pierres. L'échafaudage (association château-Rocher) nécessaire à la stabilisation des murs nord (chantier de ré insertion) sera monté sur ce plancher, et sera utilisable pour l'étude de bâti.

Le projet d'opération comprendra :

- mode d'enregistrement des données, détail de leur mise en œuvre
- méthodologie adoptée pour les sondages et l'étude de bâti

L'opération archéologique sera conduite au moyen d'une fouille manuelle avec collecte intégrale du mobilier par unité stratigraphique, dans les zones précisées sur le plan joint.

La totalité des structures sera relevée en plans géoréférencés et en coupes (avec phasage). Il en sera réalisé un descriptif détaillé accompagné d'une iconographie adaptée (relevés, dessins, photographies...). Sur ces plans devront figurer le résultat de l'étude des archives de l'association : localisation des remontages et restaurations.

Le projet décrira précisément la méthodologie et les moyens retenus pour la mise en œuvre des analyses et des travaux en laboratoire spécifiques à l'intervention. Des analyses de mortier sont à prévoir, en complément de celle mise en œuvre par la CRMH (rapport disponible au SRA Auvergne).

### 6 Contenu et remise du rapport final d'opération :

La phase de mise en forme des données consistera à traiter, inventorier, analyser puis mettre en forme les données de terrain afin de rédiger un rapport final de synthèse. Il sera rédigé en français.

La mise en forme des données et la transmission du rapport final d'opération se feront selon les modalités définies par le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive et à l'arrêté interministériel du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques.

Le rapport final d'opération sera organisé en trois sections conformément à l'arrêté interministériel du 27 septembre 2004 (titres I, II et III). L'opérateur devra être attentif à ce que le rapport respecte les points suivants de l'arrêté susvisé :

La première section comportera :

- coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence ;
- références cadastrales actualisées : commune, année, section, parcelle, lieudit ;
- statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement ;
- propriétaire du terrain avec adresses ;
- nature et références de l'opération : numéros de l'arrêté de prescription, de l'opération dans le système national d'information, de l'arrêté de désignation du responsable scientifique ;
- une notice scientifique résumant les principaux résultats de l'opération. Destinée à une



diffusion rapide, en particulier dans les chroniques archéologiques dites « Archéologie de la France-Informations », elle comporte éventuellement des plans, relevés et photographies.

- documents cartographiques, dont obligatoirement un extrait de carte topographique au 1/250 000 et un au 1/25 000, précisant la localisation de l'opération ;
- extrait du cadastre sur lequel figurent l'emplacement et la géométrie de l'opération ;
- copie de l'arrêté de prescription contenant le cahier des charges ;
- copie du projet d'intervention approuvé ou autorisé par le préfet de région ;

#### La deuxième section constitue le corps du rapport.

- *stratégie et méthodes mises en œuvre* :

Il précise le volume et l'organisation des moyens humains et techniques mis en œuvre, le calendrier de réalisation, et évoque les éventuelles contraintes. Ainsi, il indique les aspects de la prescription qui n'ont pu être pris en compte ou qui n'ont pas fourni de résultats ainsi que les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet d'intervention.

Il signale les études et analyses complémentaires en cours dont les résultats sont attendus, en précisant leurs échéances.

- *description archéologique* : le rapport détaille les acquis de l'opération. Il comporte une analyse raisonnée des données constituées à cette occasion. Il précise la source des autres informations utilisées.

Le rapport présente la hiérarchisation progressive des données - faits, phases, périodes - en s'appuyant notamment sur l'analyse de la stratigraphie, des structures et du mobilier, et s'attache à identifier et à caractériser des ensembles archéologiques cohérents sur un plan spatial, fonctionnel et chronologique.

Les documents graphiques et photographiques nécessaires à la justification des descriptions, des chronologies et interprétations accompagnent l'exposé.

Les études et analyses spécialisées sont mises en corrélation avec les résultats des fouilles.

- *plans et relevés* : le rapport fournit d'une part les plans masses figurant les données générales sur le chantier, d'autre part, des relevés de détail, précisant les observations faites dans chaque zone d'intervention. Ces documents, référencés par un code identifiant, sont légendés, situés géographiquement et fournis à un facteur d'échelle simple parfaitement lisible, complétés systématiquement d'un repère d'orientation et d'une échelle graphique.

Les plans masses et relevés généraux portent la délimitation de toutes les zones ouvertes au cours de l'opération et la référence précise permettant l'identification, en emplacement, en profondeur et en géométrie, de tous les sondages, carottages et décapages réalisés, positifs ou négatifs. Les limites et références cadastrales y sont reportées.

Les plans et relevés de détail sont positionnés et référencés par rapport au plan d'ensemble sur un fond cartographique géoréférencé intégrable au SIG de la base nationale Patriarche. Ils sont raccordés au nivellement général du chantier et au système national de référence altimétrique. La stratigraphie, les structures et les principaux vestiges mobiliers et immobiliers rencontrés sont précisément figurés ainsi que la nature et l'altitude de la totalité des séries sédimentaires rencontrées, substrat géologique compris là où il est atteint.

#### La troisième section regroupe les inventaires de la totalité des données constituées à l'occasion de l'opération :

- inventaire technique et systématique du mobilier archéologique, ordonné par catégorie, par unité d'enregistrement et par parcelle cadastrale, sous forme de listes ou de tableaux. Il peut être réalisé par ensembles quantifiés de mobiliers, en détaillant les éléments caractéristiques et leur stade d'étude. Il indique le lieu de conservation et l'état sanitaire du mobilier archéologique en précisant les mesures engagées ou envisagées pour sa préservation ;
- inventaire des prélèvements. La nature des échantillons, l'auteur et l'objectif des prélèvements sont clairement explicités. La copie des résultats d'expertise est fournie ;
- inventaire des documents graphiques (plans, relevés, minutes, dessins), avec mention des auteurs et nature des supports ;
- inventaire des documents photographiques et audiovisuels, avec mention des auteurs et nature des supports ;
- inventaire des documents numériques ;
- inventaire de la documentation écrite (carnets et fiches d'enregistrement de terrain,



correspondance).

Le rapport, réalisé en huit exemplaires dont un non broché, est transmis par l'opérateur à la direction régionale des affaires culturelles qui en assure la répartition après validation.

Deux exemplaires du rapport, dont un non broché, sont destinés à la conservation à long terme ; les photographies y sont présentées en tirage argentique. Dans tous les cas, les illustrations graphiques et photographiques imprimées doivent être fournies sur papier spécifique.

La version papier est au format A4, paginée en totalité et en continu. Les documents d'un format supérieur sont pliés et placés hors texte à la fin du volume.

Lorsque l'opérateur fournit une version numérique, elle est identique à la version papier et respecte les standards et les normes définis par le cadre commun d'interopérabilité des systèmes d'information publics. Les informations de la page de titre du rapport et la configuration requise pour la lecture sont portées sur la jaquette du média.

Lors de la remise du rapport d'opération archéologique au service régional de l'archéologie d'Auvergne, celui-ci devra être obligatoirement accompagné d'un support informatique comportant le texte pour le *bilan scientifique régional*, ainsi qu'une sélection de diapositives représentatives et une proposition d'illustration de la notice.

Le délai limite pour la remise du rapport final est fixé à 12 mois après la date d'achèvement de la phase de terrain.

#### **7 Mobilier et documentation scientifique :**

- Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération est conservé par l'opérateur de la fouille le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder deux ans à compter de la date de fin de la phase terrain.

L'opérateur archéologique est responsable de la sécurité des objets et de leur bonne conservation le temps de l'étude.

Le mobilier archéologique devra être conditionné dans le respect des mesures de conservation préventive adaptées à chaque matériau. Chaque contenant portera de manière lisible et pérenne le numéro d'opération archéologique ainsi que le numéro de l'arrêté d'autorisation de fouille.

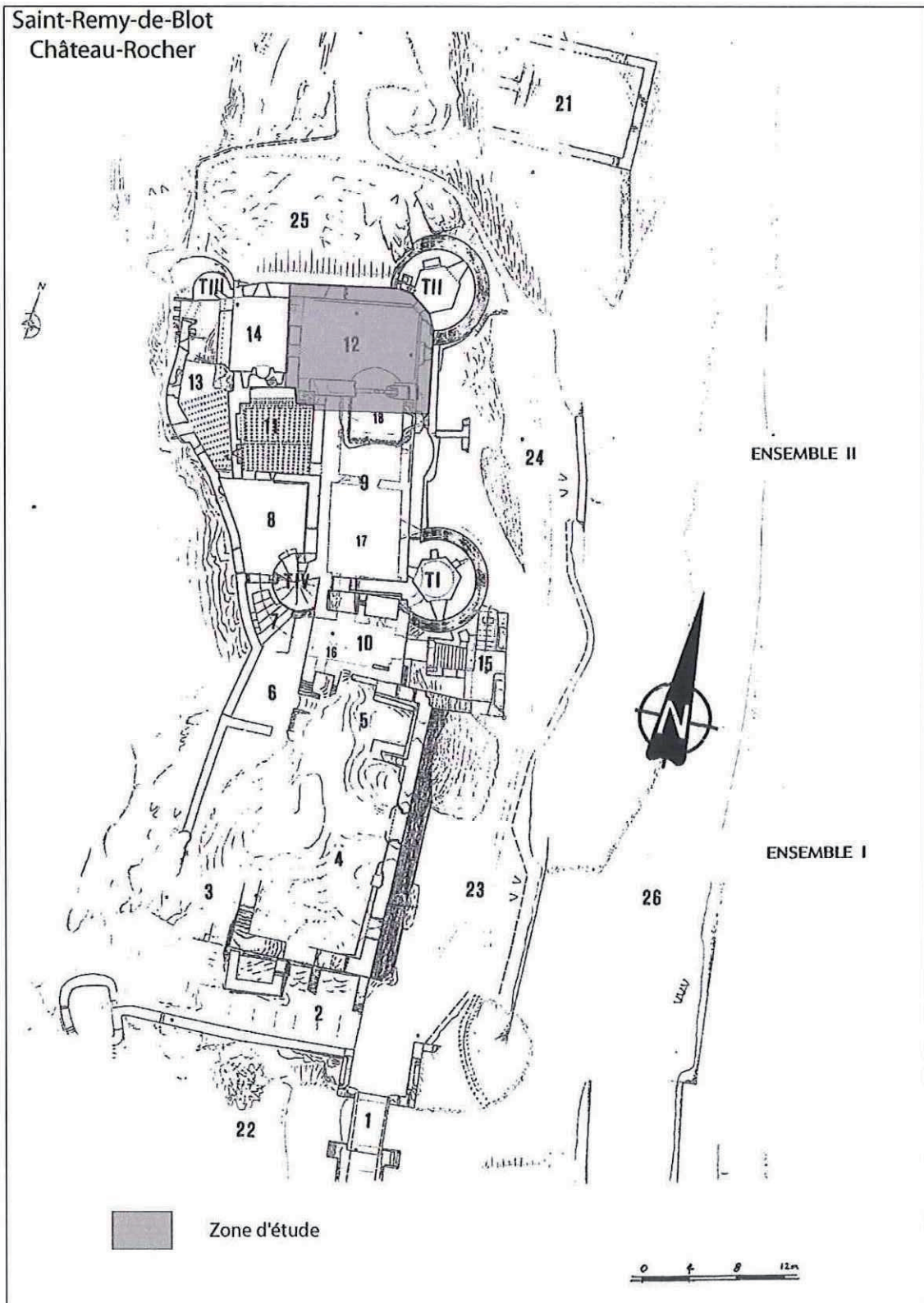
- La documentation scientifique constituée en cours d'opération est conditionnée conformément aux directives émises par la service régional de l'archéologie. Les formats numériques respectent les standards et les normes définis par le cadre commun d'interopérabilité des systèmes d'information publics élaboré par l'agence pour le développement de l'administration électronique prévue par le décret du 21 février 2003.

A la remise du rapport et, au plus tard, à l'expiration du délai de deux ans, le mobilier et la documentation scientifique constituée au cours de l'opération sont remis à l'Etat.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Pour le Préfet de la région Auvergne  
et par délégation,

Frédéric Letterlé  
Conservateur régional de l'archéologie







## Copie du projet scientifique (PSTI)

# Projet scientifique et technique d'intervention (PSTI)

Commune de Saint-Rémy-de-Blot (63)

## Château Rocher

### Restauration du logis nord

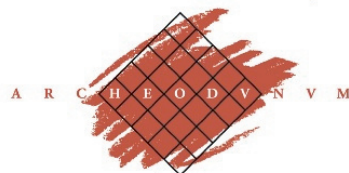
Présenté par le bureau Archeodunum S.A.

Maître d'ouvrage de l'opération :

Opérateur archéologique :

<p>DRAC Auvergne Conservation régionale des monuments historiques Hôtel de Chazerat 4 rue Pascal – BP 378 63000 – CLERMONT-FERRAND</p>	<p>Archeodunum S.A. En Crausaz CH – 1124 Gollion Agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive délivré le 27.01.2005 (J.O. du 16/02/2005)</p>
--	--

**ARCHEODUNUM**  
INVESTIGATIONS ARCHEOLOGIQUES



Contrat : 2008/027 - N° chantier : SRA 6220

Contrat d'opération d'archéologie préventive - 2008/027

page 2

Site : Saint-Rémy-de-Blot, Château Rocher – Logis Nord

Maître d'ouvrage : DRAC Auvergne - Conservation régionale des monuments historiques

Dossier déposé au titre de :

- la **loi n° 2001-44** du **17 janvier 2001** relative à l'archéologie préventive, texte consolidé avec la **loi n° 2003-707** (NOR : MCCX9900003L) ;
- l'**ordonnance n°2004-178** du **20 février 2004**, relative au code du patrimoine ;
- au **décret n° 2004-490** du **3 juin 2004** relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive (NOR : MCCX0400056D) ;
- la **loi n° 2004-804** du **9 août 2004** relative au soutien à la consommation et à l'investissement ;
- aux **arrêtés** du **25 août 2004**, du **8 juillet 2004**, du **16 septembre 2004**, du **27 septembre 2004** précisant le décret n° 2004-490.
- à l'arrêté du 27 janvier 2005 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive de la société Archeodunum S.A., publié au Journal Officiel de la République Française n°39 du 16 février 2005.

<i>Contrat d'opération d'archéologie préventive - 2008/027</i>	<i>page 3</i>
<i>Site : Saint-Rémy-de-Blot, Château Rocher – Logis Nord</i>	
<i>Maître d'ouvrage : DRAC Auvergne - Conservation régionale des monuments historiques</i>	

## Sommaire du dossier

<b>I.</b>	<b>Présentation générale du projet</b>	p. 4
<b>II.</b>	<b>Projet scientifique et technique de l'intervention de terrain</b>	p. 4
<b>II.1</b>	Contexte archéologique de l'opération	p. 4
<b>II.2</b>	Rappel des objectifs de la fouille	p. 4
<b>II.3</b>	Proposition de protocole d'intervention pour la fouille	p. 5
<b>III.</b>	<b>Projet scientifique et technique pour l'étude post-fouille</b>	p.5
<b>IV.</b>	<b>Projet technique d'intervention sur le terrain</b>	p.6
<b>V.</b>	<b>Quantitatif prévisionnel de l'opération</b>	p.6
<b>V.1.</b>	Quantitatif prévisionnel des moyens archéologiques	p.6
<b>V.2.</b>	Quantitatif prévisionnel des moyens techniques	p.6
<b>VI.</b>	<b>Constitution prévisionnelle de l'équipe de fouille</b>	p.7
<b>VII.</b>	<b>CVs</b>	p.7

## I. Présentation générale du projet

Le château de Blot-le-Rocher, dit Château Rocher, est érigé au sommet d'un promontoire rocheux qui domine un méandre de la Sioule entre le Pont de Ménat et Lisseuil. Cette place-forte est située le long d'une voie de pénétration entre l'Auvergne et le Bourbonnais. On fait remonter traditionnellement son édification au XIII<sup>e</sup> siècle, mais son histoire est globalement fort mal connue. Abandonné à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le château est peu à peu tombé en ruine. Il fait l'objet d'un arrêté de classement en date du 20 janvier 1913. Depuis une quarantaine d'années, les consolidations, reconstructions et restaurations ont été conduites par l'association « Château Rocher ».

En 2008, la restauration de la partie nord du château est projetée :

- consolidation de la courtine nord,
- poursuite de la construction d'une voûte.

Ces interventions font l'objet de l'arrêté préfectoral n° 2008-39 en vue de la réalisation d'une fouille préventive.

## II. Projet scientifique et technique de l'intervention de terrain

### II. 1 Contexte archéologique de l'opération

La forteresse de Château Rocher n'a jamais fait l'objet d'investigations archéologiques poussées. En 1995, une étude archéologique sommaire a été conduite par Daniel Parent et Alain Wittmann (AFAN). Les résultats ont permis d'amorcer une analyse de l'organisation spatiale du château et de proposer des hypothèses concernant la chronologie relative des différents corps de bâtiments.

Dans la zone concernée par la prescription, nommée zone 12, quelques observations ont été réalisées sur les élévations : la courtine est en partie restaurée dans sa partie occidentale, les éléments anciens sont nombreux et complexes dans le pan de mur lié à la tour d'angle nord-est (dite tour II). Dans un sondage (S 12) effectué au pied de la courtine nord, plusieurs niveaux de sol carrelés ont été mis au jour : le sol n°2 est encore visible. Le sondage a permis de dégager le départ d'un escalier dont les marches sont en partie entaillées dans la roche.

La densité des vestiges mis au jour dans le cadre de cette reconnaissance archéologique a incité l'association à poursuivre le dégagement de la zone 9, jouxtant au sud la zone 12. Les vestiges d'une salle voûtée ont été reconnus et la voûte en partie reconstruite ; l'escalier et de nouvelles maçonneries ont été dégagés des remblais qui les cachaient.

### II. 2 Rappel des objectifs de la fouille

Les objectifs de cette intervention ont été définis par le Service Régional de l'Archéologie dans son cahier des charges :

- faire le relevé et l'analyse de la courtine nord, après stabilisation de la ruine ;
- effectuer le relevé et l'analyse du sol carrelé conservé au droit de l'excavation ;
- réaliser l'étude des structures maçonnées dégagées au niveau de la salle voûtée, afin de définir le système de couverture primitif et leur chronologie relative ;
- réaliser 1 sondage, au pied de la tour nord-est dite tour II et éventuellement un autre au niveau d'un pilier maçonné dégagé lors du déblaiement ;
- Effectuer le récolement des informations concernant toutes les phases de restauration et de consolidation (Association Château Rocher, Médiathèque du Patrimoine...)

Contrat d'opération d'archéologie préventive - 2008/027

page 5

Site : Saint-Rémy-de-Blot, Château Rocher – Logis Nord

Maître d'ouvrage : DRAC Auvergne - Conservation régionale des monuments historiques

## II. 3 Proposition de protocole d'intervention pour la fouille

La fouille envisagée devra permettre d'atteindre les objectifs fixés par la prescription en optimisant l'intervention technique sur le terrain.

Le projet d'intervention, suite aux contacts préliminaires avec Mme Nectoux (SRA), est envisagé comme suit :

- Si le calendrier de montage de l'échafaudage le permet, et en amont de son édification, nous prévoyons la réalisation de clichés orthophotographiques de l'élévation du mur nord.
- Parallèlement, il sera procédé à une série de clichés photographiques des différentes élévations afin d'asseoir la réflexion concernant les restaurations. Une recherche documentaire sera menée sur les travaux de consolidation et de restauration réalisés d'une part, par l'association de sauvegarde du château et d'autre part, par les Monuments Historiques.
- L'intervention archéologique pourra commencer lorsque le plancher sera posé, l'échafaudage érigé et les arasés supérieurs du mur nord consolidés.
- Pour l'étude des élévations (mur de courtine et maçonneries situées sous le plancher), il sera procédé à un relevé sur calque polyester à une échelle adaptée à la pertinence de la démonstration. Au fur et à mesure, il sera procédé à une analyse stratigraphique des mortiers et des enduits. Ces derniers pourront faire l'objet de prélèvement pour servir à la détermination du phasage. Les baies, les césures et les négatifs seront identifiés. Certains négatifs pourront faire l'objet de relevés précis au 1/10<sup>e</sup> (profil et plan).
- La fouille sera conduite dans les sondages dont l'emplacement est défini par le cahier des charges du SRA. L'enregistrement des données sera réalisé sur les différents supports habituels (fiches descriptives normalisées, relevés manuels et topographiques à une échelle pertinente, couverture photographique systématique).

## III. Projet scientifique et technique pour l'étude post-fouille

Le processus habituel de mise au net et d'exploitation de la documentation, d'étude du mobilier archéologique, puis de synthèse, sera mis en œuvre en adaptant notre méthodologie à la spécificité du site.

L'étude post-fouille se déroulera de manière commune pour l'étude du bâti et pour la fouille selon le processus suivant :

- 1) Mise au net et transcription informatique de l'enregistrement de terrain (texte et graphique).
- 2) Rédaction des inventaires (mobilier, structures, documentation, etc.).
- 3) Lavage, dessin, étude et conditionnement du mobilier.
- 4) Recherche documentaire dans les fonds d'archives.
- 5) Phasage des structures et rédaction des parties descriptives.
- 6) Élaboration du plan-masse de la zone étudiée et des plans synthétiques de phasage permettant la compréhension des informations consignées dans le rapport.
- 7) Mise en contexte de la fouille et confrontation des résultats.
- 8) Élaboration du rapport final d'archéologie préventive.

L'ensemble de ces opérations seront menées conformément aux normes en vigueur, particulièrement celles définies par les arrêtés du 25 août 2004, du 8 juillet 2004, du 16 septembre 2004, du 27 septembre 2004 précisant le décret n° 2004-490.



#### IV. Projet technique d'intervention sur le terrain

La fouille pourra débuter lorsque le plancher sera installé. L'étude de l'élévation du mur nord sera entreprise après consolidation des arases supérieures.

Les moyens techniques nécessaires aux travaux d'évacuation des terres seront pris en charge par le chantier d'insertion.

L'accès au chantier sera délimité et interdit à toute personne non concernée.

Le raccordement à l'eau et à l'électricité est à la charge de la communauté de commune.

Le maître d'ouvrage indiquera la position des bornes NGF situées au plus près de la fouille.

#### V. Quantitatif prévisionnel de l'opération

##### V.1 Quantitatif prévisionnel des moyens archéologiques

Ainsi que le prévoit le cahier des charges, une affectation prévisionnelle des moyens humains peut être envisagée comme suit :

Préparation de l'opération : 5 journées/homme

Fouilles des vestiges sur le terrain : environ 32 journées/homme

Soit une équipe de 2 personnes (en moyenne) pour la phase terrain d'une durée prévisionnelle de 3 semaines (15 jours ouvrés) composée d'un archéologue responsable d'opération spécialisé en archéologie médiévale et d'un technicien. Un topographe et un photographe interviendront ponctuellement sur le site.

Post-traitement des données et réalisation du rapport :

- Lavage du mobilier, tri, dessin et conditionnement ; Réalisation des inventaires des mobiliers, des documents graphiques, photographiques, audiovisuels (conformes aux arrêtés des 16 et 27 novembre 2004). Enregistrement des fiches US et UC (conformes aux arrêtés des 16 et 27 novembre 2004) : Réalisé par le Responsable d'opération.

- Mise au net des plans et des dessins (DAO/ Topo) : 10 journées/homme

- Réalisation du rapport final d'archéologie préventive conforme à la législation (arrêté du 27 novembre 2004) comprenant la rédaction d'un document scientifique auquel seront joints tous les documents nécessaires à la présentation de l'opération menée par l'opérateur et des données collectées ainsi que la réalisation d'un ordonnancement des archives de fouille destinées à leur bonne conservation : 15 journées/homme.

- Mise en forme PAO du rapport : 5 journées/homme.

Contrat d'opération d'archéologie préventive - 2008/027

page 7

Site : Saint-Rémy-de-Blot, Château Rocher – Logis Nord

Maître d'ouvrage : DRAC Auvergne - Conservation régionale des monuments historiques

## V. 2 Quantitatif prévisionnel des moyens techniques

### 1) Logistique chantier / base de vie:

Les besoins ont été discutés lors de la réunion tenue en présence de Elise Nectoux (SRA), François Rouguer (Maire de Saint-Rémy-de-Blot) et M. Bellanger (Communauté de Commune, responsable du chantier d'insertion).

Évacuation des terres ; à la charge du chantier d'insertion.

Raccordement à l'électricité et à l'eau : à la charge de la Communauté de Commune.

Base Vie : mise à disposition d'un vestiaire (indépendant et nettoyé), d'un réfectoire et de sanitaires.

## VI. Personnel mobilisable pour l'intervention – constitution prévisionnelle de l'équipe de fouille

Responsable d'opération :  
(Coordination générale de l'opération, médiéviste)  
- Mathias Dupuis

Topographie  
- Guilhem Turgis

Technicien :  
À définir en accord avec le responsable d'opération après acceptation du présent projet.

Expertise et coordination scientifique :  
Isabelle Parron, spécialiste du bâti.

## VIII. CVs de l'équipe (principaux intervenants)



# 1. Présentation

## 1.1. Cadre et objectifs de l'intervention

Cette opération archéologique s'inscrit dans la poursuite des projets de restauration du château par les services des monuments historiques. Courant 2006, le remontage de la voûte qui couvre les pièces basses du logis nord a entraîné la mise au jour de structures bâties, dont la présence interdisait de restituer cette voûte jusqu'au mur de courtine nord, comme le prévoyait initialement le projet. L'arrêté de prescription **2008-39** fait suite à ces découvertes et aux observations qui leur ont fait suite. Depuis, les restaurations dans cette partie du château ont été gelées, en attente des conclusions du rapport de fouille.

L'objectif principal de l'opération était donc de mieux orienter les restaurations à venir, par le biais d'observations sur le bâti et la réalisation de sondages, en restituant les différentes phases de construction de cette partie du bâtiment et en déterminant les logiques de circulation et la nature des différentes pièces. Il s'agissait en outre de mieux saisir les modes de construction et d'évolution architecturale du château, dans un secteur clé pour la compréhension de la genèse du site.

Un second volet de l'intervention avait pour but le récolement d'un fonds de photographies anciennes, conservé par l'association « Château Rocher », susceptible de livrer un éclairage nouveau sur les restaurations successives du château (**annexe 1**).

## 1.2. Méthodologie

L'opération s'est déroulée en deux étapes, réparties sur trois semaines, soit 15 jours ouvrés entre le 20 octobre et le 6 novembre 2008.

La première étape (semaine 1) a concerné l'étude documentaire. Dans cet objectif, l'association « Château Rocher » a mis à notre disposition un ensemble de photographies anciennes des restaurations menées par l'association. Il s'agit d'un fonds de 80 clichés noir et blanc ou couleur, réalisés entre les années 1960 et 1980<sup>1</sup>. L'ensemble de ces clichés ont été numérisés<sup>2</sup> et numérotés (**CR\_001** à **CR\_n**). Un inventaire indique pour chacun des clichés le secteur concerné, la localisation précise, la date. Trois tableaux sont présentés : le premier est classé par numéros de clichés, le second en fonction de leur localisation ; le troisième renvoie à un ensemble de planches dans lesquelles sont reproduites les photographies les plus instructives sur l'état du site avant restauration, mises en perspectives avec des photographies actuelles.

La seconde étape (semaines 2 et 3) a porté sur l'intervention archéologique proprement dite. L'ensemble des maçonneries du secteur concerné ont été nettoyées – afin de permettre une lecture stratigraphique du bâti et le relevé en plan – et trois sondages ont été ouverts (**fig. 8, 9**). Le sondage **1** a été implanté dans l'angle nord-est formé par les deux murs de courtine, afin de mettre en évidence les fondations de ces maçonneries et de saisir la chronologie relative entre le mur de courtine est et le mur de refend est-ouest. Le sondage **2**, qui fait la jonction entre la base de pilier 109 et le mur gouttereau 106, était destiné à percevoir la chronologie et la fonction du pilier et à évaluer le potentiel archéologique de la pièce voûtée. Le sondage **3**, implanté dans la cage d'escalier, visait essentiellement à dégager les arases des murs 103 et 104 afin de comprendre l'enchaînement chronologique de la construction de ces murs et de l'aménagement de la cage d'escalier.

<sup>1</sup> Seuls les tirages nous sont parvenus, soit sous forme de tirages sur papier photosensible présentés en deux albums, soit sous forme de tirages photocollés sur carton, probablement destinés à une exposition réalisée par l'association. Il faudrait, dans la perspective d'une plus ample étude du site, retrouver l'ensemble des négatifs afin de dresser un bilan exhaustif de la documentation disponible sur les restaurations anciennes.

<sup>2</sup> Etant donné le temps imparti à l'étude, les clichés ont été photographiés sur place, mais il conviendrait de les scanner pour assurer une numérisation de qualité.

<sup>3</sup> VOINCHET 1995.

<sup>4</sup> PARENT, WITMAN 1995.

<sup>5</sup> Les références historiques sur le château et la famille de Blot proviennent essentiellement de DESCHAMPS 1938, REMACLE 1943, TARDIEU 1993 et VIPLE 1935.

<sup>6</sup> Désigné comme du granit ou du micaschiste selon les publications.

<sup>7</sup> Le pont médiéval subsiste au sud d'un pont récemment reconstruit. Il est classé monument historique (24/05/1918) et daté du XIII<sup>e</sup> siècle. Une des voies romaines qui reliaient les agglomérations secondaires de Néris (*neromagus*) et Riom (*ricomagus*) passait peut-être par ce pont (voir DESCHAMPS 1938, p. 333).

<sup>8</sup> On notera que les abords de la Sioule, de Jenzat au pont de Menat, comptent onze forteresses réparties sur ses rives ou à peu de distance de la rivière (Blot-le-Rocher; Chauvigny; Le Vivier; Salpaleine; Matha; Le Darropt; Le Châtelard; Châteaujaloux; Arçon; Rochefort; Jenzat; voir VIPLE 1935 et DESCHAMPS 1938).

<sup>9</sup> Numéroté Archambaud III ou IV selon les historiens.

<sup>10</sup> L'attribution de la construction du château à Archambaud le Fort repose sur des suppositions émises par J. Viple d'après son étude des rapports entre Blot-le-Rocher et la famille Chauvigny de Blot (voir VIPLE 1935, p. 256-257). Selon d'autres auteurs, le château aurait échu à Pierre de Blot par son mariage avec une héritière du domaine de Blot, dont les origines remonteraient au haut Moyen Âge (voir DEVAUX 1980, p. 40).

<sup>11</sup> Vers 1240 selon certains auteurs (CALEMARD 1965, p. 22) ou au début du XIV<sup>e</sup> siècle selon d'autres (MANRY 1991, p. 276).

<sup>12</sup> Comme en atteste une charte de Jean de Berry conservée aux Archives départementales du Puy-de-Dôme (2E02751, pièce 1). Voir DU BROC de SEGANGE, *Les Chauvigny de Blot, notes sur cette famille et diverses seigneuries*, Moulins, 1900, p. 33.

<sup>13</sup> VIPLE 1935, p. 268.

Un plan du secteur concerné par l'étude a été levé topographiquement pour y présenter l'ensemble des structures relevés en plan au pierre-à-pierre à l'échelle du 1:50<sup>e</sup> (fig. 15). Le plan d'ensemble du site (fig. 7) reprend le fond de plan de F. Voinchet<sup>3</sup>. Dans un souci de continuité de l'étude archéologique du site, la numérotation des différents secteurs du château (fig. 8) est la même que celle employée dans le rapport de diagnostic de D. Parent et A. Wittmann<sup>4</sup>. En raison du temps imparti à l'opération, l'ensemble des maçonneries en élévation n'a pas pu être relevé au pierre à pierre. La plupart des élévations sont donc ici présentés sous la forme de photographies redressées à l'échelle du 1:50<sup>e</sup>, intégrées dans les profils d'ensemble de la zone étudiée (fig. 16, 17, 21).

L'enregistrement archéologique du sous-sol et des élévations respecte une numérotation en fait et US. Les faits sont numérotés de 101 à *n* et précédé d'un identifiant à trois lettres. Les US sont numérotées de 1001 à *n*, elles comprennent indistinctement les unités de construction et les niveaux archéologiques (annexe 4).

## 1.3. Etat des connaissances avant l'opération

### 1.3.1. Contexte géographique et historique<sup>5</sup>

Château Rocher est situé sur la commune de Saint-Rémy-de-Blot, au nord du département du Puy-de-Dôme (fig. 1). Les ruines du château prennent place sur un éperon rocheux qui domine les contreforts est de la haute vallée de la Sioule, à une altitude moyenne de 520 m NGF (fig. 2, 3). Le *substratum*<sup>6</sup> qui sert de socle au château se développe en une vaste terrasse vers le sud et l'est. Vers l'ouest, il forme une falaise d'environ 150 m de hauteur, à l'aplomb du cours sinueux de la rivière qui dessine de larges méandres encaissés dans cette partie du massif des Combrailles (fig. 10, 13). La forteresse occupe une position stratégique : environ 3 km au nord-est du château, le pont de Menat<sup>7</sup> contrôle le seul passage sur la Sioule entre Châteauneuf et Ebreuil<sup>8</sup>.

Château Rocher (*castellum rupium*) est anciennement associé au vocable de Blot-le-Rocher, du nom du hameau qu'il avoisine. Il s'agit d'une ancienne paroisse de Saint-Rémy-de-Blot et du chef-lieu de la châtellenie et baronnie de Blot. La construction du château est attribuée à Archambaud le Fort<sup>9</sup>, sire de Bourbon à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, qui l'aurait constitué en fief pour l'un de ses fils cadet, Pierre de Blot<sup>10</sup>. Les descendants de cette branche cadette des Bourbon prennent ensuite le nom de Chauvigny de Blot, après le mariage de Catherine de Bourbon, dame de Blot, à Guillemain de Chauvigny<sup>11</sup>. On suppose que la forteresse joue un rôle important au début du XIII<sup>e</sup> siècle, lors de l'expansion territoriale de Philippe Auguste en Auvergne, et que plusieurs modifications architecturales du bâtiment datent de cette période. Pendant la guerre de Cent ans, la Sioule devient la limite stratégique des possessions anglaises et en 1365 un capitaine à la solde du Prince Noir s'empare du château. Puis ce dernier est rendu à la fin de la même année à Jean II de Chauvigny de Blot, vassal du duc de Bourbon<sup>12</sup>. Il semble que Château Rocher perde toute fonction défensive après cette époque.

Entre la fin du Moyen Âge et la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, date à laquelle il est totalement abandonné, le château connaît plusieurs propriétaires tout en demeurant dans le giron de la famille de Blot, mais l'édifice est progressivement délaissé. J. Viple signale ainsi qu'au XVII<sup>e</sup> siècle déjà : « le château de Blot était démantelé et couvert en Chaume »<sup>13</sup>. Au début du XVIII<sup>e</sup>, la terre de Blot-le-Rocher est démembrée et Blot-le-Château est vendu. Une description de 1780, qui nous est parvenu par le comte de

Salaberry dans son *Voyage au Mont-Dore*<sup>14</sup>, laisse également l'image d'une bâtisse déjà bien délabrée (**voir également la fig. 14**).

Après son abandon, le site est classé au titre des monuments historiques le 20 janvier 1913.

### 1.3.2. Restaurations anciennes et interventions archéologiques

Les premières restaurations n'interviennent que dans les années 1960, dans le cadre de chantiers de jeunes bénévoles, avec la création de l'association « Château Rocher », qui devient rapidement une délégation régionale de l'association « Rempart ». Dans un premier temps, l'activité des bénévoles vise à dégager et à rendre accessible le site envahi par la végétation. A cette première mission succède rapidement celle de la restauration du château. Comme en attestent les documents photographiques anciens (**annexe 1**), ces travaux de restauration ne se limitent pas à la consolidation des maçonneries : plusieurs parties de l'édifice, comme les murs nord et est ou les pièces du logis nord sont entièrement reconstruites. Quelle que soit l'appréciation que l'on porte sur ces restaurations, on regrette l'absence quasi-totale de témoignages les concernant. Si bien qu'aucun document, à l'exception des quelques photographies ici inventoriées, ne renseigne de manière systématique sur les états préalables de l'édifice. En outre, les interventions des bénévoles ont également entraîné l'excavation du château et donc sa fouille partielle, sans qu'aucun rapport en résume les données.

Les travaux de l'association se sont interrompus au cours des années 1980, puis le relais a été pris par des travailleurs agissant dans le cadre de la formation assurée parallèlement à l'attribution du *Revenu minimum d'insertion*.

La reprise en main des travaux sur le château par les services de l'Etat n'a débuté qu'en 1995, date à laquelle un rapport d'étude préalable à la consolidation de l'édifice est remis par F. Voinchet, architecte en chef des monuments historiques<sup>15</sup>. Son objectif était triple : améliorer la connaissance du monument, notamment par le biais de l'archéologie ; fournir un « cahier des charges » aux équipes de travailleurs en réinsertion ; fixer le domaine de compétence des équipes de non professionnels par rapport à celui des entreprises spécialisées. Depuis cette date, les restaurations ont été dévolues soit à des entreprises spécialisées, accréditées par les monuments historiques, en ce qui concerne le gros œuvre, soit à l'équipe des travailleurs en réinsertion, en ce qui concerne les travaux de moindre ampleur (consolidations, débroussaillage, entretien du bâtiment, etc.<sup>16</sup>).

L'année 1995 marque également la première intervention archéologique sur le château : un diagnostic est mené par l'AFAN en préalable au projet de consolidation de F. Voinchet. Cette opération, placée sous la direction d'A. Parent<sup>17</sup>, a permis de dresser un premier bilan archéologique du site, à travers des observations sur le bâti, le dégagement de quelques structures et la réalisation de 15 sondages manuels (**fig. 8**). Aucune autre opération archéologique, préventive ou programmée, n'a concerné le site de Château Rocher depuis lors.

## 1.4. Description architecturale du site et du secteur concerné par l'opération

Le château s'organise selon un axe nord-sud, dont le léger désaxement sud-est/nord-ouest correspond à la morphologie de l'éperon rocheux qui lui sert de socle (**fig. 7**). Ses flancs nord et ouest sont protégés par l'à-pic rocheux qui domine la vallée. L'accès principal se fait par un pont au sud. Celui-ci surplombe un fossé correspondant à un mur de terrasse qui délimite l'enceinte intermédiaire. Un second mur d'enceinte dessine une terrasse plus vaste et protège les flancs est et sud du château.

<sup>14</sup> SALABERRY, *Voyage au Mont-Dore*, Lettre XXXIV, Paris 1802. Cité par E.G. de Clerambault (CLERAMBAULT 1893, p. 6-10).

<sup>15</sup> VOINCHET 1995.

<sup>16</sup> Cette équipe est actuellement encadrée par M. Pascal Bellanger.

<sup>17</sup> PARENT, WITTMANN 1995.

<sup>18</sup> Selon la tradition locale, cette partie du bâtiment est inspirée du plan de Château Gaillard (Seine-Maritime) et remonterait au XIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>19</sup> La tour I compte un niveau de sous-sol en plus.

<sup>20</sup> Il reste assez difficile de savoir s'il s'agissait de remblais anciens ou de remblais récents liés à l'activité de l'association.

L'édifice se divise en deux corps de bâtiment (**fig. 7, 10, 12**). Le bâtiment nord, orienté sud-est/nord-ouest correspond à la partie la plus ancienne, basée sur un plan en L cantonnée par quatre tours d'angle circulaires<sup>18</sup>. Le logis est formé par les pièces qui dessinent ce plan en L, réparties sur un niveau de sous-sol et sur deux étages. Un épais mur de courtine, très restauré, relie la tour sud-est (**tour I**) aux tours nord-est (**tour II**) et nord-ouest (**tour III**). Les tours I et II sont très saillantes sur le nu du mur de courtine et reposent sur un large glacis, fondé sur le socle rocheux. Elles présentent un plan hexagonal à l'intérieur et desservent les deux étages supérieurs et le chemin de ronde<sup>19</sup>. La tour III est une structure semi-circulaire dont la maçonnerie est pleine, surmontée par une échauquette. La tour sud-ouest (**tour IV**) est très arasée et renferme les premières marches d'un escalier en vis, probablement destiné à desservir les étages supérieurs du logis. A l'ouest, la défense naturelle formée par l'à-pic rocheux est renforcée par un mur de courtine qui relie les tours III et IV et dont le plan incurvé respecte la courbe de l'éperon.

La partie sud, orienté nord-sud, est accolée à ce premier bâtiment. C'est un vaste corps de logis de plan rectangulaire, dont ne subsiste que le mur est – une haute muraille percée de larges baies et reposant sur un glacis – et l'arrachement du mur sud (**fig. 11, 12**). L'angle entre les murs est et sud est doté d'une trompe d'angle qui supporte une échauquette. Bien que très ruiné, l'intérieur de ce corps de bâtiment laisse encore apparaître les arrachements des refends et les négatifs d'encastrement des poutres correspondant aux divisions verticales et horizontales du logis.

Deux accès au château sont possibles. L'un au sud, par une rampe desservant le grand logis, est probablement contemporain de la construction de cette partie de l'édifice. Le second sur le flanc est, se situe à la jonction entre les deux corps de bâtiment. Ce deuxième accès est défendu par une barbacane très restaurée et reprend sans doute l'emplacement de l'entrée primitive du château.

Le secteur concerné par l'opération archéologique 2008 est situé à l'angle nord-est du bâtiment nord (**fig. 9**), entre les murs de courtine nord et est, à l'angle desquels prend place la tour II. A cet emplacement deux pièces voûtées en berceau se développent vers le nord (zone **17** au sud et **18** au nord). Elles correspondent aux niveaux inférieurs du logis nord. Ces deux pièces ont été dégagées dans les années 1960 et très largement restaurées depuis cette époque. Comme l'indiquent les photographies anciennes, la voûte en berceau, dont il ne subsistait que l'amorce lors du dégagement de la zone 17, a été entièrement remontée (**cat. 7**). Le mur de séparation, qui divise les pièces 17 et 18 a également été reconstruit au cours des restaurations anciennes (**cat. 8**). La voûte qui couvre la pièce 18 avait été en partie restaurée dans les années 1960. Cette restauration s'est poursuivie courant 2007, afin de pouvoir supporter la consolidation du mur de refend situé à l'étage supérieur et a entraîné l'excavation des remblais qui comblaient l'angle nord-est de la pièce<sup>20</sup> ainsi que la mise au jour des structures qui concernent cette étude.



## 2. Résultats de l'opération

### 2.1. Analyse des maçonneries

#### 2.1.1. Les murs de courtine 101 et 102

Le secteur est délimité à l'est et au nord par les murs de courtine 101 et 102. Faute de temps, il n'a pas été possible de les étudier dans leur totalité et de déterminer avec précision l'ampleur des restaurations dont les parements extérieurs ont fait l'objet et qui ont très largement masqué l'appareillage d'origine. Les observations effectuées sur ces maçonneries portent donc avant tout sur leurs parties basses et sur leur parement intérieur.

##### 2.1.1.1. Le mur 101

Le mur **101** se développe selon un axe sud-est / nord-ouest, entre la tour I au sud et la tour II au nord (**fig. 8**). Sa longueur totale est de  $\pm 17,5$  m pour une largeur totale de  $\pm 2$  m (**fig. 15, 16**).

Ses parties hautes ont disparu, à l'exception de son arrachement au contact de la tour II (**fig. 51**). Son parement extérieur a été entièrement remonté par l'association et il est aujourd'hui assez difficile de déterminer avec précision les limites de cette restauration aux jonctions avec les tours I et II. En l'état, la relation stratigraphique entre le mur et les tours reste donc délicate à déterminer ; cependant, l'arrachement observé sur la tour II semble bien indiquer un chaînage régulier des deux maçonneries.

En hauteur, la restauration du mur 101 s'interrompt juste au-dessus du niveau des sols du premier étage des tours I et II, soit environ 520 m NGF. Etant donnée la hauteur de l'arrachement observé à l'angle de ces tours, on peut estimer que le mur de courtine oriental s'élevait sur une dizaine de mètres supplémentaires. En outre, après sa restauration, le parement extérieur du mur 101 présente désormais un ressaut saillant à  $\pm 2,75$  m, large d'environ 0,75 m, au-dessus du sol extérieur (**fig. 51**). Il est probable qu'il ne corresponde pas à la morphologie initiale du mur. En revanche, l'arrondi saillant qu'on observe au centre du mur de courtine a été restauré sur une base cohérente, puisqu'il apparaît sur les plans anciens du château (**fig. 4, 5, 6**).

Côté intérieur, le parement du mur 101 n'a été observé que sur une largeur de 2,05 m : il est ensuite masqué par le mur 105. Il présente un appareillage de moellons de micaschiste disposés en assises régulières (h. de 6 à 20 cm). Sur quelques assises très localisées, proches des fondations, des pierres de tout venant ou des éclats de pierre issus de retaille sont agencés de biais, dans une disposition qui rappelle vaguement celle de l'appareillage en arêtes de poisson (**fig. 20**).

La maçonnerie s'appuie directement sur le substrat rocheux à  $\pm 514,75$  m NGF, sans que l'on note la présence d'un ressaut de fondation. Un premier trou de boulin apparaît à 1,90 m au-dessus du socle rocheux. Une assise de chaînage horizontal (h.  $\pm 35$  cm), formée de blocs de micaschiste équarris, surmonte ce niveau d'échafaudage. Un ressaut est disposé dans le mur à  $\pm 518,15$  m NGF, soit une cinquantaine de centimètres sous le seuil de la porte d'accès au premier niveau de la tour II.

L'ensemble de la partie basse du mur 101 est plutôt homogène, à l'exception d'une reprise observée à l'angle avec le mur 102 (**1030**), qui se caractérise par un mortier beaucoup plus blanc et pulvérulent que celui observé sur le reste du mur<sup>21</sup> et par l'interruption de l'assise de chaînage horizontal. Toutefois, en l'absence d'obser-

<sup>21</sup> Voir *infra*, annexe 2, prélèvement n°3 et 4.



vations complémentaires il reste difficile de s'assurer qu'il s'agisse d'une reprise des maçonneries, ou bien d'un simple rejointoiement de cette partie. La reprise de maçonnerie **1029** quant à elle, correspond à la restauration récente de la porte d'accès au premier niveau de la tour II.

### 2.1.1.2. Le mur 102

Le mur **102** se développe selon un axe est-ouest, entre les tours d'angle II et III. Sa longueur totale est de  $\pm 14,20$  m, pour une largeur *maxi* de  $\pm 1,80$  m (**fig. 18**).

En plan, on remarque une légère inclinaison du mur vers le sud au niveau de la tour III (**fig. 15**). Comme pour le mur 101, le parement extérieur de 102 a été très largement restauré, essentiellement dans sa moitié ouest (**cat. 4**). Dans cette partie toutefois, le mur a été remonté sur une hauteur plus importante que pour le mur 101, puisque la restauration s'est poursuivie jusqu'à la voûte de la pièce 14 (**cat. 6**). La limite de cette restauration se distingue assez nettement sur le parement extérieur, environ 5 m à l'ouest de l'angle avec la tour II. Dans sa partie d'origine, le mur de courtine 102 est mieux conservé en élévation que le mur 101 : un pan de la maçonnerie subsiste jusqu'au sommet de la tour II (**fig. 19**). On note par ailleurs que le parement extérieur de la tour II n'est pas chaîné avec ce pan de mur, excepté dans ses derniers mètres supérieurs, mais qu'il repose nettement dessus et qu'il semble donc correspondre à une phase de construction postérieure (**fig. 50**).

Côté intérieur, le mur 102 présente un parement identique à celui du mur 101 et les deux maçonneries sont régulièrement chaînées l'une à l'autre (**fig. 20**). Le mur 102 présente cependant un profil sensiblement différent, puisqu'il s'étage en une série de ressauts successifs. Ses fondations présentent une première série de ressauts saillants (**MAÇ 118**), d'une largeur totale d'environ 1 m, destinés à rattraper les irrégularités du socle rocheux sur lequel repose le mur (**fig. 20**). Un second ressaut (l.  $\pm 20$  cm) se situe à  $\pm 517,50$  m NGF, deux assises sous une rangée de deux trous de boulin. On remarque que ce ressaut a été bûché dans la cage d'escalier **27**, à l'ouest du mur **108** (voir *infra*, ch. 2.1.3.1.). Malgré sa hauteur, il est probable qu'il corresponde à un second ressaut de fondation<sup>22</sup> puisque le substrat rocheux remonte très nettement vers l'ouest. Un dernier ressaut, situé à  $\pm 518,50$  m NGF, correspond quant à lui au niveau de sol des pièces 12 et 14.

<sup>22</sup> Plutôt qu'à un niveau de plancher, ce qui serait peu cohérent à 1,10 m sous le sol du premier niveau de la tour II.

## 2.1.2. Le mur 103 et la pièce 18

### 2.1.2.1. Le mur 103

Le mur **103** respecte une orientation est-ouest, parallèle à celle du mur de courtine 102, entre les murs 101 et 107. Sa longueur totale est de  $\pm 6,55$  m pour une largeur moyenne de 0,85 m. Il est conservé en élévation sur une hauteur maximale de 3,30 m à la cote  $\pm 517,70$  NGF. Il délimite au sud un réduit d'une largeur d'environ 1,40 m.

Comme les murs de courtine, le mur 103 repose directement sur le socle rocheux à la cote 514,75 NGF, mais il leur est postérieur, puisqu'il vient s'appuyer nettement sur les parements des murs 101 et 107. Son parement sud est masqué par le mur 104 et il est recoupé à l'ouest par l'aménagement de la cage d'escalier 27. Son mode de construction est nettement différent de celui des murs 101 et 102 : il s'agit d'un appareillage irrégulier moellons de micasciste plus ou moins bien équarris et liés à la terre. La paroi sud présente toutefois un parement plus soignée que la paroi nord : les assises sont plus régulières et les moellons de plus grande dimension. Deux trous de boulins traversants sont disposés dans le mur, à la cote 516,20 NGF.

### 2.1.2.2. La pièce 18

La pièce 18 est délimitée au nord par le mur **104**, à l'est par le mur **105**, à l'ouest par le mur **106** et au sud par le mur **119**. Il s'agit d'une pièce voûtée de 5 m de large pour 11 m de long, soit une superficie au sol d'environ 55 m<sup>2</sup>. La voûte en berceau (**VOU 112**) qui la couvre est restaurée jusqu'au droit de la paroi nord du mur de refend de l'étage supérieur (**MUR 120**). Elle est consolidée par deux arcs doubleaux très restaurés (**fig. 24, 25**) qui divisent la pièce en trois travées. La voûte est presque entièrement restaurée, puisqu'elle était auparavant éventrée jusqu'à son amorce, comme l'indiquent les photographies anciennes (**cat. 7**). Le mur sud 119, qui communique avec la pièce 17, a également été presque entièrement reconstruit (**cat. 8**). Le mur 104, qui était enfoui sous les remblais, n'a pas été affecté par les restaurations. Il est arasé sur près de la moitié de sa longueur à la cote 515,65 NGF et il est conservé en élévation jusqu'à la cote 517,90 NGF. Les murs 105 et 106 ont été très restaurés, surtout dans leurs parties hautes et dans leur moitié sud.

La pièce 18 a été « imbriquée » dans les maçonneries antérieures. On remarque en effet que le mur latéral 105 prend appui sur le parement du mur de courtine 101 et fait ainsi office de contre-mur (**fig. 16**). Le mur 104 s'appuie contre le parement sud du mur 103 (**fig. 21**). Enfin, le mur 106 couvre le parement est du mur 107 (**fig. 17**). Leur mode de construction est homogène et ils sont régulièrement chaînés les uns aux autres. Ils présentent un appareillage irrégulier de moellons de micaschiste allongés, de dimensions variables, liés par un mortier beige, très chaulé et très pulvérulent<sup>23</sup>. Le sondage 2 a permis d'observer la fondation du mur 106, formée par une simple assise en léger débord reposant sur le substrat rocheux (**fig. 35, 36**).

L'angle nord-ouest de la pièce a été perturbé par l'installation de la cage d'escalier pour l'aménagement de laquelle l'angle formé par les murs 104 et 105 a été arasé. Le dégagement de ces arases dans le sondage 3 (voir *infra* ch. 2.2.3.) a permis de confirmer l'homogénéité des deux murs (**fig. 41**).

L'éclairage de la pièce 18 était assuré par deux baies percées dans le mur 105. L'ouverture située la plus au sud (**BAI 115**), dont la base des jambages et l'appui semblent être d'origine, a été presque entièrement restaurée sous la forme d'une haute meurtrière dont on peut douter de la conformité à son état initial. En revanche, la baie nord (**BAI 111**), protégée par les niveaux de remblai, n'a pas été affectée par les restaurations. Il s'agit d'une ouverture en plein-cintre de 1,30 m de haut pour 1,25 m de large, fortement ébrasée vers l'intérieur. Les jambages sont appareillés à l'aide de blocs de calcaire régulièrement équarris<sup>24</sup> (**fig. 26**). L'appui est situé à la cote 516,30 NGF, la partie haute de la baie était donc engagée dans la voûte 112. Le mur 105 étant postérieur au mur de courtine 101, ce dernier a subi une reprise en sous-œuvre pour permettre la pénétration des baies 111 et 115. Cependant les restaurations ont masqué les traces de ces reprises, puisque le parement extérieur du mur 101 a été entièrement remonté. La baie 115 a été restituée, mais la baie 111, masquée par les remblais à ce moment, a été condamnée par le parement restauré du mur 101 (**fig. 51**).

On notera enfin la trace d'une niche (**1003**), aménagée dans le massif du mur 104 (**fig. 21**) à la cote 516,20 NGF. Elle présente un léger renforcement vers l'extérieur du mur. Sa paroi de fond est formée par le parement sud du mur 103 contre lequel s'appuie le mur 104.

#### Le pilier 109

Le dégagement des remblais qui comblaient la pièce 18 a entraîné, courant 2006, la découverte d'une imposante pile maçonnée située sur le tracé de l'arc doubleau nord,

<sup>23</sup> Voir *infra*, annexe 2, prélèvement n°7, 8 et 9.

<sup>24</sup> Le matériau utilisé est le même que celui employé pour les arcs doubleaux.

<sup>25</sup> Il convient de remarquer que lors du dégagement des structures en 2006 ce pilier était conservé sur une hauteur d'environ 1,5 m. Il a donc été presque entièrement démoli au moment de la restauration de la voûte.

<sup>26</sup> Voir *infra*, annexe 2, prélèvement n°14 et 15.

<sup>27</sup> Voir PARENT, WITTMANN 1995, p. 73-77.

<sup>28</sup> Pour une description plus précise, nous renvoyons au rapport de diagnostic de 1995 (*Ibid.* p. 77).

<sup>29</sup> *Id.*

à l'aplomb du mur de refend 120 (**fig. 27**). Il s'agit de la maçonnerie **109**, de plan rectangulaire, presque carré ( $\pm 1,35$  par  $1,45$  m), dont seules subsistent les deux premières assises<sup>25</sup> à la cote  $\pm 515,10$  NGF (**fig. 28**). Bien qu'elle en respecte l'orientation, la maçonnerie 109 ne se situe pas exactement au centre de la pièce 18, puisqu'elle est décalée vers l'est à  $\pm 1,60$  m de distance du mur 105 et à  $\pm 2,05$  m du mur 106.

Comme vérifié dans le sondage 2, le pilier 109 repose directement sur le substrat rocheux qui semble avoir été entaillé pour recevoir un bourrelet de fondation (**fig. 35**). L'appareillage est rudimentaire: les angles, formés par des blocs de pierre volcanique régulièrement taillés (probablement des remplois), contiennent un blocage grossier de moellons de micaschiste. L'ensemble est lié par un mortier brun-beige abondant, de mauvaise qualité<sup>26</sup>, qui n'est pas sans rappeler celui employé pour la construction des murs 104, 105 et 106. Cependant, la contemporanéité du pilier 109 et de la pièce 18 est à exclure. Hormis le mortier, leur mode de construction diffère, le pilier n'est pas centré dans la pièce et on a du mal à envisager l'utilité d'un tel support sous une voûte en berceau.

### 2.1.3. La cage d'escalier 27

Le sondage 12, effectué lors du diagnostic de 1995, avait déjà permis de mettre au jour la cage d'escalier reliant les pièces 14 et 12 au niveau inférieur<sup>27</sup>. Cependant, le sondage n'avait pas pu être terminé faute de temps et pour des raisons de sécurité. La jonction n'avait donc pas été faite avec la pièce 18.

La cage d'escalier 27 forme un coude qui débute à l'angle nord-ouest de la pièce 18 et qui débouche sur l'étage supérieur, face à la porte communiquant entre les pièces 12 et 14. Elle est délimitée au nord par le mur de courtine 102, au sud par le mur 117, à l'ouest et à l'est par le mur 107 et 108. L'escalier (**ESC 113**) est conservé au droit du mur de courtine 102 (**fig. 29**). Il s'agit d'un aménagement rudimentaire, d'une largeur moyenne de  $1,30$  m, formé de huit marches à la fois maçonnées et entaillées dans le substrat rocheux<sup>28</sup>. Au pied des marches, un couloir délimité par les murs 108 et 107 offre l'accès à la pièce 18. Son niveau de circulation, aménagé sur l'arase des murs 103, 104 et 106, se situe à la cote  $\pm 516,35$  NGF.

#### 2.1.3.1. Le mur 102

Au nord, le mur de courtine 102 a été modifié pour permettre l'aménagement de la cage d'escalier. On remarque en effet que l'un des ressauts de fondation a été bûché à l'ouest du mur 108 (voir *supra* ch. 2.1.1.2.). En outre, une saignée profonde (**1037**) a été pratiquée dans le mur 102 au-dessus du premier ressaut, à la cote  $\pm 218,90$  NGF, probablement pour l'installation d'un plancher et d'une trappe desservant l'escalier. Par ailleurs, le parement bûché du mur a été recouvert par un enduit blanc (**1031**) identique à celui appliqué sur les murs 107 et 108.

#### 2.1.3.2. Les murs 107 et 117

Les murs **117** et **107**, qui délimitent la cage d'escalier au sud et à l'ouest forment un soutènement pour le sol de tomettes de la pièce 12, situé à la cote  $518,87$  NGF<sup>29</sup>.

Le mur est-ouest 117 a été construit au moment de l'aménagement de la cage d'escalier comme l'indiquent les négatifs d'encastrement du dallage des marches observés à sa base.

En revanche, le mur nord-sud 107 (**fig. 17**) est une structure antérieure. D'une part, le liant utilisé pour ce mur est une terre brune très argileuse, tandis que le mur 117 est lié par un mortier de chaux. D'autre part, on constate dans le sondage 3 – et après décrépiage d'une partie du mur 107 –, que les murs 103 et 106 ne sont pas couverts par les fondations de 107, mais viennent s'appuyer contre celui-ci (**fig. 41, 42**); de sorte que le mur 106 fait office de contre-mur, à l'identique du mur 105 qui

chemise le mur de courtine 101. En outre, on note la présence au sud du mur 107, dans sa partie basse, d'une niche (**1033**), bouchée par un remplissage (**1034**) de terres cuites architecturales et de mortier (**fig. 30**). Ce dernier est identique à l'enduit 1032, qui couvre le reste du mur, et aux enduits 1031 et 1036 qui couvrent les murs 102 et 108. De fait, on peut en déduire que le bouchage de la niche est intervenu lors de l'aménagement de la cage d'escalier. Après débouchage, on constate que la niche 1033 se poursuit vers le sud (**fig. 31**), et qu'elle a été recouverte par la reprise de maçonnerie **1004**, cette dernière étant destinée à masquer l'arrachement du mur 106 (**fig. 23**).

En chronologie relative, le mur 107 est donc antérieur au mur 103, à l'aménagement de la pièce 18 (murs 104 et 106) ainsi qu'à la création de la cage d'escalier (mur 117, reprise 1004, bouchage 1034). La relation stratigraphique avec le mur de courtine 102 est en revanche impossible à établir en l'état.

### 2.1.3.3. Le mur 108 (fig. 22)

Le mur **108**, qui délimite la cage d'escalier à l'est, a été aménagé en même temps que celle-ci. Il respecte une orientation nord-sud. Le tracé de sa paroi ouest est incurvé vers le nord-ouest. La longueur totale du mur est de 3,25 m. Il est conservé en élévation jusqu'à la cote de  $\pm 518,50$  NGF *maxi*, soit une hauteur de 1,75 m. Au nord il s'appuie contre le parement du mur de courtine 102. Au sud, il recoupe le mur 104 et recouvre l'arase du mur 103. L'assise de fondation du mur 108 repose directement sur le substrat rocheux, sur le niveau de remblai 1038 et sur les arases des murs 103 et 104.

Le mur 108 est parementé uniquement sur sa paroi ouest, par un appareillage irrégulier de moellons de micaschiste, liés par une terre argileuse brune et couvert par un enduit blanc (**1036**) identique à celui observé sur le mur 102. On notera par ailleurs que deux niches de plan rectangulaire (**1001** au nord et **1002** au sud), peut-être destinées à l'éclairage de la cage d'escalier, sont aménagées dans le mur aux cotes 517,40 et 517,30 NGF. Du côté est, le blocage du mur est apparent : il s'agit d'une maçonnerie de moellons de micaschiste noyés dans une terre argileuse brune contenant des inclusions de gros nodules de chaux (**fig. 32**). On peut donc en déduire qu'il s'agit d'un mur de soutènement, destiné à recevoir un remblai du côté est, tout en permettant l'aménagement de la cage d'escalier du côté ouest. Il ne serait pas surprenant que ce remblai ait été destiné à supporter un sol de tomettes identique à celui que l'on observe encore au-dessus des murs 107 et 117.

### La maçonnerie 110

La structure **110** est une maçonnerie qui forme un angle droit, appuyée à l'angle entre les murs 104 et 106 (**fig. 33**). Elle est large de  $\pm 40$  cm à l'ouest et de  $\pm 20$  cm au nord et conservée sur 1,15 m le long du mur 104 sur 1,60 m le long du mur 106. Étant donné le fort dénivelé entre le niveau de circulation de la cage d'escalier et le sol de la pièce 18 (environ 1,30 m), on peut supposer que la maçonnerie 110 constitue la base d'un emmarchement, aujourd'hui dérasé, permettant le passage d'un niveau à l'autre.

## 2.2. Les sondages

### 2.2.1. Le sondage 1

Le sondage 1 a été ouvert au nord-est de la pièce 28, à l'angle entre les murs de courtine 101 et 102 (**fig. 20**). Il s'agissait principalement d'observer le système de fondation des murs de courtine et de mieux percevoir la chronologie relative entre le mur 101 et le mur de refend 103, qui délimite la pièce 28 au sud. Il s'agissait en outre de déterminer la présence de niveaux de sol en place et de recueillir du matériel per-

mettant de dater ces étapes de construction. La largeur du sondage correspond à celle de la pièce 28 ( $\pm 1,40$  m) pour une longueur d'environ 1,80 m; soit une superficie de  $\pm 2,50$  m<sup>2</sup>. Le substrat rocheux, qui affleure dans la partie nord-ouest de la pièce, a été atteint à  $\pm 514,5$  NGF au plus bas; soit une puissance stratigraphique de  $\pm 1,20$  m.

Le sondage 1 présente une séquence stratigraphique simple, c'est-à-dire une accumulation de niveaux de remblai entre les murs 102 et 103 (fig. 34, 37). Ces niveaux de remblai présentent un pendage ouest-est. Les niveaux 1018 et 1019 présentent un pendage nord-sud qui correspond à l'inclinaison du substrat rocheux et au dénivelé de la maçonnerie de fondation 118. Le niveau 1028, repéré au fond du sondage, forme un fin dépôt limoneux sur le substrat rocheux, qui s'appuie sur le parement du mur 103. L'ensemble de la séquence stratigraphique du sondage 1 est donc postérieur à l'installation de ce mur, pour la construction duquel l'espace entre son massif de fondation et le mur de courtine 102 a sans doute été entièrement vidé. L'étude du matériel céramique (annexe 3) contenu dans les niveaux 1007, 1018, 1019, 1023 et 1024 indique des datations comprises entre le XIII<sup>e</sup> siècle comme *terminus post quem* et le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>30</sup>. Le niveau le plus ancien contenant du matériel céramique (1024) présente un lot qui s'échelonne lui-même entre ces deux dates. En conséquence, l'ensemble de la séquence stratigraphique au-dessus de ce niveau peut-être placée comme postérieure au XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>30</sup> Voir annexe 3.

<sup>31</sup> En restituant un second trou de poteau vers l'ouest, on obtient un espacement régulier d'environ 1,5 m entre le mur 106, les deux trous de poteaux et le mur 105.

<sup>32</sup> Voir *infra*, annexe 2, prélèvement n° 16.

### 2.2.2. Le sondage 2

Le sondage 2 prend place entre la maçonnerie 109 et le mur 106 (fig. 35, 36); l'objectif était de saisir les relations stratigraphiques entre la pièce 18 et le pilier 109 et de déterminer la présence de sols en place. Il s'agit d'un rectangle de  $\pm 2,65$  m par  $\pm 1,60$  m, soit une superficie de  $\pm 4,25$  m<sup>2</sup>. Le substrat rocheux a été atteint à la cote  $\pm 514,60$  NGF, soit une puissance stratigraphique d'environ 40 cm (fig. 38, 39).

Le substrat rocheux 1006 se présente ici sous la forme d'une surface irrégulière et délitée, recouverte par le niveau 1025, qui ressemble à une arène de décomposition, formée d'un mélange de petits éclats de roches et de sédiment. Il peut s'agir d'un remblai destiné à rattraper les irrégularités du *substratum*. Le bord de jatte à marli découvert dans cette US ne permet cependant pas de proposer une datation plus précise que le Moyen Âge.

Le creusement 1026 (l.  $\pm 40$  cm; prof.  $\pm 25$  cm), observé au sud du sondage, à environ 1,50 m du mur 106 peut être interprété comme un trou de poteau qui a pu être utilisé pour la construction de la pièce 18, comme support pour le cintre de la voûte 112 par exemple<sup>31</sup>. Le mobilier contenu dans son remplissage (1027) indique un comblement au cours du XIII<sup>e</sup> siècle au plus tôt.

Le niveau 1022, observé sur  $\pm 1,70$  m par  $\pm 0,85$  m, est un dallage grossier, aménagé directement sur le substrat rocheux 1006 et sur l'US 1025, à la cote  $\pm 514,70$  NGF. Ce niveau de sol irrégulier associe des dalles de micaschiste de dimensions variables et des fragments de terres cuites architecturales, liés par un mortier de chaux blanc-gris pulvérulent<sup>32</sup>. Ce niveau semble fonctionner avec la base chanfreinée du piédroit ouest de l'arc doubleau 114. On se trouve donc probablement en présence de l'un des sols de la pièce 18, sans qu'il soit possible d'assurer qu'il s'agisse du sol d'origine de cette pièce. Le sol 1022 est recouvert par le niveau 1021. Ce fin dépôt limoneux brun-noir remonte légèrement vers le mur 106 et pourrait correspondre à un niveau de circulation postérieur à 1022. Les cinq tessons de céramique commune claire silicieuse découverts dans cette US permettent de la dater du XIII<sup>e</sup> siècle au plus tôt.

La base du pilier 109 n'entre pas en contact avec le sol 1022 mais recoupe nettement le niveau 1021. Le pilier 109 est donc postérieur au sol 1022.



Les US **1017** et **1015** scellent les niveaux 1021 et 1022 et couvrent le parement du pilier 109. Le niveau 1017 est une couche de remblai formée d'un amas de mortier de chaux blanc pulvérulent et de moellons de micaschiste. Il contient des fragments de bois bien conservés, ce qui tend à indiquer qu'il s'agit d'un remblai récent.

### 2.2.3. Le sondage 3

Le sondage 3 a été réalisé dans la cage d'escalier 27. Il s'agissait essentiellement de dégager l'arase des murs 104 et 106, afin de s'assurer de leur relation stratigraphique avec le mur 107 (**fig. 41, 42**). Le niveau **1011** est une fine couche de dépôt sédimentaire, noir, meuble et assez homogène, qui couvre l'arase de ces deux murs. Les tessons contenus dans ce niveau, dont deux de faïence blanche, peuvent indiquer une datation basse aux XVIII<sup>e</sup>/XIX<sup>e</sup> siècles. L'US 1011 est recouverte, à la cote  $\pm 516,35$  NGF, par l'US **1010**, un niveau compact, induré en surface, formé d'un amas de sédiment, de sable et de nodules de mortier (**fig. 40**). **1010** fonctionne avec les enduits 1012 et 1036, il s'agit donc *a priori* du niveau de circulation lié à l'installation de la cage d'escalier 27.

Le niveau **1037** est une couche de remblai prise entre le substrat 1006 au nord et le mur 103 au sud. Elle est équivalente à l'US 1007 et le mur 108 repose directement dessus.

## 2.3. Résumé du phasage

Les phases de construction du secteur étudié peuvent donc être résumées comme tel (**fig. 43,44**) :

**Phase 1** : construction dans une même phase des murs de courtine 101 et 102

**Phase 2** : construction du mur 107<sup>33</sup>

**Phase 3** : construction du mur 103

**Phase 4** : création de la pièce 18 : construction des contre-murs 105 et 106 ; percement des baies 111 et 115 dans le mur de courtine 101 ; montage de la voûte 112 ; construction des murs 104 et 119 ; installation du sol 1020.

**Phase 5** : réaménagement de l'accès à la pièce 18 : percement de l'angle entre les murs 104 et 106 ; construction du mur 118, du mur 117 et de l'escalier ; bouchage de la niche 1033 ; reprises sur le mur 102 (ressaut bûché, creusement de la saignée 1037) ; pose de l'enduit sur les murs 102, 107, 108 et 117 ; construction de la maçonnerie 110 ; installation du sol de tomettes dans la pièce 12.

**Phase 6** : construction du pilier 109.

**Phase 7** : Abandon du château, remblayage du secteur.

**Phase 8** : restaurations par l'association « Château Rocher » dans les années 1960.

**Phase 9** : déblaiement du secteur et restauration de la voûte par les monuments historiques, après 2006.

<sup>33</sup> A noter que l'inverse entre la phase 1 et la phase 2 est possible, puisque aucune relation chronologique n'a été observé entre le mur 107 et le mur 102. C'est pourquoi 101, 102 et 107 apparaissent au même niveau sur le diagramme.





## 3. Phasage de la construction

La mise en perspective du phasage du secteur concerné avec un certain nombre d'observations effectuées sur le bâti<sup>34</sup> et les données historiques permet de proposer une chronologie relativement précise de la construction du château, qui atteste de la présence dans l'édifice actuel de maçonneries anciennes, appartenant vraisemblablement aux premières phases d'occupation du site.

### 3.1. Etat 1 : un donjon de la fin du XI<sup>e</sup> siècle ?

#### 3.1.1. La structure quadrangulaire à angles arrondis

Si l'on se réfère à la chronologie relative du secteur étudié (**fig. 44**), les structures les plus anciennes sont les parties basses des deux murs de courtine 101 et 102. Malgré les nombreuses reprises et les restaurations du château, il est possible de rattacher ces deux murs à d'autres maçonneries qui formeraient le noyau primitif de l'édifice (**fig. 45**).

Dans son rapport de 1995, D. Parent notait déjà que ce noyau primitif s'organisait dans la partie nord du bâtiment<sup>35</sup>. La pièce 14 semble en être un élément clé. Cette pièce est dotée d'une cheminée de plan arrondi (**fig. 46**), dont la typologie correspond aux cheminées romanes, telle celle que l'on peut encore observer dans le « logis des clergeons », à côté de la cathédrale du Puy-en-Velay (**fig. 47**). A l'ouest et à l'est de la cheminée, deux petites baies très ébrasées devaient ouvrir au sud, mais elles ont été bouchées par le mur nord de la pièce 11, qui jouxte la pièce 14 au sud.

En outre, la paroi extérieure du mur ouest de la pièce 14 présente une chronologie relative intéressante. Vers le sud, ce mur forme un angle arrondi qui dessine un retour vers l'est<sup>36</sup> (c'est le mur dans lequel est installé la cheminée). Contre cet angle arrondi, s'appuie le mur ouest de la pièce 11 avec lequel il n'est pas chaîné (**fig. 48**). Au nord, on remarque que l'installation de la tour III est, elle aussi, postérieure au mur, puisque les parties basses de cette tour viennent s'appliquer contre le parement de ce premier. En accédant à l'étage supérieur de la zone 14, on note également que le mur a été englobé par la maçonnerie de la tour. L'angle arrondi nord, qui forme un retour vers l'est, à l'identique de ce que l'on a observé au sud, se devine à la jonction entre les deux maçonneries, dans l'axe du mur de courtine nord (**fig. 49**). Enfin, ce mur est doublé à l'ouest par un contre-mur qui fait pendant au mur de courtine ouest : le contre-mur a été installé afin de pouvoir voûter cet espace<sup>37</sup> qui correspond à une extension du château vers l'ouest.

Pour résumer, le mur ouest de la pièce 14 pourrait constituer la maçonnerie apparente la plus ancienne de cette partie du château : il est antérieur à la pièce 11, à la tour III et au mur de courtine ouest. A partir de ces observations une structure se dessine, délimitée à l'ouest par ce mur, au nord et au sud par les retours amorcés par les deux angles arrondis.

La question se pose désormais de savoir comment rattacher ces éléments aux maçonneries dégagées dans le secteur qui nous concerne.

De nouveaux indices sont fournis par quelques observations sur la tour II. Comme précisé plus haut (voir *supra* ch. 2.1.1.2.), le parement extérieur de la tour

<sup>34</sup> Etant donné le temps imparti à l'étude, ces observations n'ont pas été systématiques et n'ont pas donné lieu à des relevés archéologiques ou à des analyses de mortier. Il ne s'agit donc que d'hypothèses qui devront être confirmées ou infirmées par des investigations plus poussées sur le château.

<sup>35</sup> PARENT, WITTMANN 1995, p. 153.

<sup>36</sup> Dont les fondations, auparavant arrachées, ont été restaurées très récemment par l'équipe de travailleurs en réinsertion.

<sup>37</sup> Le départ de cette voûte est conservé sur le mur de courtine.

Il vient s'appuyer contre le parement du mur de courtine 102, et les deux structures ne sont chaînées que sur leurs dernières assises supérieures, sur environ 2 m de hauteur (fig. 50). Or, l'ensemble de la construction témoigne plutôt d'un chantier se déroulant par étapes horizontales ; cette absence de chaînage entre la tour et le mur de courtine semble donc résulter de deux phases distinctes. La totalité du mur de courtine nord (du moins avant sa restauration) pourrait donc appartenir à un premier état, ensuite englobé dans le parement extérieur des tours II et III<sup>38</sup>.

<sup>38</sup> Ce qui pourrait également justifier son tracé irrégulier, surprenant pour un mur de courtine.

<sup>39</sup> D'après E.G. de Clerambault : « La courtine de l'est ne fut d'abord flanquée que par des segments de tours formant une faible saillie ; plus tard on remplaça ceux des angles par deux tours de 6 mètres de diamètre, dépassant le niveau des courtines ; un segment existe encore [dans la tour II] ; l'on aperçoit dans l'intérieur des tours les fondations des deux autres » (CLERAMBAULT 1893, p. 11). Il semble que Clerambault, qui est juste en ce qui concerne la tour II, se méprenne pour la tour I : l'angle arrondi qui apparaît dans cette tour, correspondrait plutôt, d'après nos observations, au couloir d'accès à son niveau inférieur.

<sup>40</sup> D. Parent parle des « traces d'un angle en arrondi (...), observées dans le sol de la Tour II, par un responsable de la restauration, au moment du chantier (témoignage oral) » (PARENT, WITTMANN 1995, p. 33).

<sup>41</sup> Le mur sud est conservé sur quelques mètres de long, ensuite, vers l'est on remarque très nettement une reprise et un désaxement correspondant à l'orientation du mur de refend 120.

<sup>42</sup> En l'état actuel des connaissances nous proposons une simple restitution du mur est symétrique à celle du mur ouest.

Cette hypothèse peut être étayée par des observations anciennes, comme celles de E. G. de Clerambault à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>39</sup> (fig. 4) ou celles des membres de l'association relatées par D. Parent<sup>40</sup>, qui indiquent qu'un angle arrondi était observable à la jonction entre les murs de courtine 101 et 102 au sol du premier niveau de la tour II, avant la restauration de cette dernière. Cet angle pourrait donc former le pendant de celui que nous avons observé à l'ouest, pris dans la maçonnerie de la tour III (fig. 49) et l'opposé de celui, encore apparent, qui est au sud du mur ouest de la pièce 14 (fig. 48).

A partir de ces éléments, il est possible de proposer la restitution d'un bâtiment quadrangulaire à angles arrondis (fig. 45), dont subsiste la totalité du mur ouest (l'actuel mur ouest de la pièce 14), ainsi que des tronçons des murs nord (partie non restaurée de la courtine, à la jonction avec la tour II) et sud (le mur où est encastrée la cheminée de plan arrondi<sup>41</sup>). Les dimensions hors-œuvre de ce premier édifice seraient alors d'environ 17,5 m de long pour 9 m de large et 15 m de haut. Trois niveaux lui seraient associés : un sous-sol au niveau du secteur ou nous sommes intervenus ; un niveau intermédiaire (la pièce 14) et un étage au-dessus de cette dernière pièce. A ce dernier niveau, le mur sud du bâtiment conserve encore les négatifs d'encastrement du système de couverture et le mur ouest les traces de deux baies en plein-cintre (fig. 49). Les murs, percés de trous de boulins, sont appareillés à l'aide de petits moellons disposés en assises régulières, liés au mortier, avec le renfort de blocs plus importants pour les parties basses (voir *supra* ch. 2.1.1.1.), les fondations sont saillantes pour rattraper les irrégularités du socle rocheux.

Du reste, il n'est pas surprenant que les fondations du mur sud n'ait pas été repérées dans le sondage 2 comme cela semblerait logique, puisque le niveau de sol d'origine a probablement été rabaissé au moment de la construction de la pièce 18.

Enfin, notons que l'aspect oriental de cette structure reste difficile à saisir<sup>42</sup>. Le mur 101 est trop restauré et seul un sondage dans le sol du premier niveau de la tour II permettrait peut-être de préciser la connexion en plan entre les murs 101 et 102. Quant au renfort semi-circulaire pris dans le mur de courtine 101, il semble trop éloigné au sud pour pouvoir être relié au plan primitif.

### 3.1.2. Etat 1 bis et 1 ter : les partitions internes

Les états 1 bis et 1 ter correspondent à la construction des murs 107 et 103. Nous proposons d'interpréter ces deux murs comme des éléments de cloisonnement au sein du premier bâtiment quadrangulaire.

La connexion stratigraphique entre le mur 107 et le mur 102 n'a pas pu être établie par l'étude du bâti ou les sondages. Cependant, la présence d'une niche aménagée dans le parement est du mur 107 laisse présumer que cette paroi se trouve en intérieur. Le mur 107 pourrait donc former une partition nord-sud de la structure quadrangulaire, à son niveau inférieur (état 1 bis), sans qu'il soit possible d'aller plus loin dans l'interprétation de cette maçonnerie (simple refend ? présence d'une ouverture vers le nord ? etc.).

Le mur 103 forme une nouvelle partition, est-ouest en l'occurrence, entre le mur de courtine 101 et le mur 107. Rappelons que cette partition dessine un réduit au nord, large d'environ 1,40 m et long d'environ 6,50 m entre le mur 101 et la jonction avec le mur 107. La fonction de cette pièce reste difficile à définir. D'autant plus que la hauteur de l'élévation initiale du mur 103 est inconnue (le mur se prolongeait-il au-delà du sous-sol ? Avait-il une fonction porteuse ?). Cependant, une telle surface à un niveau de cave ne peut guère avoir d'autre usage que le stockage ou que la circulation.

### 3.1.1. Datation de l'état 1

La datation absolue de ce premier état est assez difficile à établir. D'une part, aucun niveau archéologique – et donc aucun mobilier – n'est associé à cette phase. D'autre part, les maçonneries ne présentent pas de techniques de construction pouvant indiquer une période précise. Enfin, le mortier utilisé dans ces maçonneries ne semble pas contenir de charbons de bois qui auraient pu fournir un élément de datation absolu. Aussi, seul le recours aux recherches des historiens et la typologie de ce premier bâtiment permettent de fournir quelques indices.

Un premier cadre chronologique assez lâche peut être donné entre la fin du XI<sup>e</sup> siècle et le XIII<sup>e</sup> siècle. En effet, comme précisé plus haut, plusieurs historiens s'accordent pour attribuer la construction du Château Rocher à Archambaud le Fort, sire de Bourbon à la fin du XI<sup>e</sup> siècle (voir *supra* 1.3.1.). Par ailleurs, nous verrons plus bas que l'état 2, qui vient englober le premier bâtiment, peut être attribué avec plus de certitude au cours du XIII<sup>e</sup> siècle (voir *infra* 3.2.). *A priori*, la première phase de construction doit donc s'inscrire entre ces deux dates, avec un *terminus post quem* fin XI<sup>e</sup> siècle et un *terminus ante quem* au XIII<sup>e</sup> siècle.

Au demeurant, par sa forme, ce premier bâtiment semble se rattacher à un groupe de donjons quadrangulaires à angles arrondis qui apparaissent dès la période romane<sup>43</sup>. Le château de la Roche-Faugère (Haute-Loire) conserve ainsi un donjon daté de cette période, de 8,60 m de long par 5,60 m de large, situé sur un à-pic rocheux et dont trois des angles sont arrondis<sup>44</sup>. La « tour sarrasine » de Saint-Sauveur-en-Pusaye (Yonne) présente un plan barlong de 24 m de long, 16 m de large et de 25 m de haut<sup>45</sup> et une étude récente la place vers les XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles<sup>46</sup>. Le donjon du Pin, dans le Jura, lui aussi doté d'angles arrondis, est daté de 1252<sup>47</sup>. Quant à la cheminée de plan circulaire conservée dans la pièce 14, elle peut s'accorder avec une datation au XII<sup>e</sup> siècle, mais peut aussi être plus récente<sup>48</sup>.

Bien que ces indices typologiques ne soient pas suffisants pour assurer que ce premier bâtiment est construit à la période romane, il n'est pas exclu de voir dans celui-ci les vestiges de la forteresse élevée par Archambaud le Fort, plus tard intégrée dans les bâtiments du XIII<sup>e</sup> siècle. Non seulement cela s'accorderait bien avec les sources historiques (construction d'une première forteresse par Archambaud le Fort puis extension du bâtiment sous le règne de Philippe-Auguste, soit environ un siècle d'écart entre les deux états), mais l'hypothèse d'un donjon isolé, ici à angles arrondis, pourrait correspondre également au schéma de base sur lequel se développent les fortifications seigneuriales à partir du XI<sup>e</sup> siècle et dont J. Mesqui rappelle la triple fonction, défensive, résidentielle et ostentatoire<sup>49</sup>. En outre, ces bâtiments sont en général structurés sur les trois niveaux que l'on retrouve à Château Rocher (un sous-sol, un niveau intermédiaire de « réception » et un niveau supérieur de logis).

C'est pourquoi nous proposons, à titre d'hypothèse, de placer ce premier état à la fin du XI<sup>e</sup> ou au début du XII<sup>e</sup> siècle. La construction des murs 107 et 103 en

<sup>43</sup> Voir MESQUI 1991, p. 183.

<sup>44</sup> Commune de Bournoncle-Saint-Pierre, voir THOMAS 1993, p. 76-77.

<sup>45</sup> Voir SALCH 1979, p. 1087-1088.

<sup>46</sup> Voir JOLLY (V.), « Saint-Sauveur-en-Pusaye (Yonne). La tour Sarrasine » dans *Bulletin du Centre d'études médiévales*, 9, Auxerre, 2005.

<sup>47</sup> SALCH 1979, p. 901.

<sup>48</sup> Une cheminée similaire s'observe encore dans le mur nord du « logis des clergeons », dans le quartier cathédral du Puy-en-Velay. E. Viollet-le-Duc l'attribue au XII<sup>e</sup> siècle (voir VIOLLET-LE-DUC (E.), *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1856, article « cheminée ») mais une étude plus récente tendrait plutôt à la dater au tout début du XIII<sup>e</sup> siècle (voir BARRAL (X.) dir., *La cathédrale du Puy-en-Velay*, Paris, Milan, 2000, p. 99-100).

<sup>49</sup> Selon J. Mesqui : « *Malgré ces ambiguïtés de départ, une constatation s'impose à la vue des monuments à partir du XI<sup>e</sup> siècle : c'est la rapidité avec laquelle cette nouvelle forme de bâtiments compacts à triple fonction, ostentatoire, défensive, résidentielle diffusa sur le territoire. La définition en répond assez largement à ce que rapportent les récits anciens : un bâtiment doté de trois niveaux au moins, le premier servant de cellier, le second, où se pratiquait l'accès, servant d'étage « public » destiné aux réceptions, le troisième enfin, et les niveaux supérieurs éventuellement, étant destiné aux fonctions privatives* » (MESQUI 1991, p. 108). Le phénomène a également été mis en évidence dans le Vivarais par P-Y. Laffont ; voir LAFFONT 2004.



revanche, est impossible à dater, hormis en chronologie relative, et nous pouvons tout juste proposer qu'ils interviennent au même moment que l'état 1 ou qu'ils correspondent à des phases intermédiaires entre les états 1 et 2.

Plusieurs points restent évidemment à éclaircir quant à cette occupation précoce du site. Ainsi, la morphologie très allongée du plan mis en évidence à Château Rocher, bien qu'elle ne dépasse pas les dimensions habituelles de ce type d'édifice, est tout de même surprenante et doit être considérée avec précaution en l'absence d'investigations supplémentaires. Il est probable qu'une partie du plan nous échappe encore. De même en ce qui concerne la nature exacte de ses partitions internes et de ses systèmes de circulation et d'accès. Par ailleurs, il serait surprenant que cette tour quadrangulaire soit totalement isolée : il est envisageable qu'elle fonctionne avec un mur de courtine, qui l'entoure ou qui lui soit accolé, voire avec d'autres structures d'habitat<sup>50</sup>.

<sup>50</sup> Comme le rappelle P.-Y. Laffont pour le Vivarais : « *Le triptyque donjon-chemise-aula définit pour l'essentiel ces châteaux* [des XII-XIII<sup>e</sup> siècles] » (*Ibid.*, p. 18).

<sup>51</sup> Voir PARENT 1995, p. 81-84.

<sup>52</sup> Cette échauguette est tout à fait semblable à celles disposées aux angles du logis sud, plus tardif. Voir *Infra* ch. 3.3.

<sup>53</sup> « *Les tours rondes, les échauguettes paraissent bien appartenir à l'époque de Philippe-Auguste, et nous savons qu'alors Gui de Dampierre, sire de Bourbon, soutenait énergiquement le parti du roi contre le comte d'Auvergne. Mais, d'autre part, nous savons qu'il y avait là un château dès le XI<sup>e</sup> siècle et il serait bien surprenant qu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle on eût tout rasé pour faire une nouvelle construction* » (DESCHAMPS 1939, p. 340-341).

### 3.2. Etat 2 : la pièce 18 et l'agrandissement du château au XIII<sup>e</sup> siècle

L'état 2 se caractérise par l'agrandissement de l'édifice et l'amélioration de son système défensif. Dans le secteur qui nous concerne, il correspond à la construction de la pièce 18. En effet, en plan, cette pièce cantonnée au sud par les tours I et IV s'inscrit dans l'extension méridionale du bâtiment. Par ailleurs, la construction de la pièce 18 est sans doute contemporaine de l'installation du mur de refend 120, étant donné que ce dernier repose sur la voûte de la pièce et ne peut donc pas lui être antérieur (du moins, aucune reprise en sous-œuvre de ce mur ne laisse penser le contraire). En outre, les clichés pris lors des travaux de 2006 indiquent que les maçonneries de la voûte 112 et du mur 120 sont solidaires (**fig. 24, 25**).

L'ensemble peut donc logiquement s'inscrire dans la campagne de réaménagement de l'édifice. Sans pousser très loin les observations sur le bâti, un simple examen du plan permet de deviner un ensemble cohérent formé par les quatre tours d'angles et le plan en L du logis. La pièce de cuisine 11 peut également intervenir dans cette même phase de construction. Le mur de courtine oriental est sans doute alors étendu vers le sud et peut-être élargi au même moment, ce qui pourrait expliquer le chaînage avec les parements des tours I et II. En revanche, le mur de courtine occidental est probablement construit dans un second temps (état 2 bis), étant donnée sa relation stratigraphique de postériorité avec la tour III<sup>51</sup>.

L'extension est relativement importante par rapport à l'état 1, puisque le nouveau bâtiment mesure environ 26 m de long pour 19 m de large. La faiblesse des tours occidentales III et IV par rapport aux tours orientales I et II s'explique assez bien par la défense naturelle que forme déjà l'à-pic rocheux à l'ouest. La tour IV est une maçonnerie pleine, surmontée d'une échauguette, destinée au guet ; cette dernière est probablement installée plus tardivement<sup>52</sup>. La tour III, qui renferme la base d'un escalier en vis devait être destinée à desservir les différents niveaux du logis. L'accès se pratiquait sans doute au sud, entre les tours I et III.

Cette campagne de construction est attribuée au début du XIII<sup>e</sup> siècle par P. Deschamps<sup>53</sup>. Le Château de Blot-le-Rocher aurait alors servi de tête de pont à Philippe Auguste (1165-1223) et à ses alliés pour la conquête de l'Auvergne.

Dans l'état actuel de nos connaissances, les seuls éléments datant qui puissent étayer une datation des réaménagements du château au début du XIII<sup>e</sup> siècle sont les fragments de céramique commune claire silicieuse dans le bouchage du trou de

poteau 1026, vraisemblablement lié à la construction de la pièce 18, et dans le niveau de sol 1021. La typologie de ces tessons indique un *terminus post quem* au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>54</sup>. La datation début XIII<sup>e</sup> siècle est donc envisageable, mais elle peut aussi être plus tardive.

Cela étant, les indices typologiques sur lesquels se basait déjà P. Deschamps, semble bien marquer le Château Rocher du sceau des fortifications dites « philippiennes », qui se développent en France à partir de 1190<sup>55</sup>. En effet, la typologie des tours I et II – talutées par un large glacis, percées d’archères, étagées sur trois niveaux voûtés et reliées par de larges murs de courtine – correspond assez bien aux caractéristiques de ce type de forteresse<sup>56</sup>. La mise en œuvre de la pièce 18, avec sa voûte en berceau scandée par les arcs doubleaux chanfreinés et ses baies en plein-cintre peut également s’accorder à cette période.

Cependant, les propos de P. Deschamps sont peut-être à nuancer. En effet, ni les phases de travaux au début du XIII<sup>e</sup> siècle, ni le rôle joué par les seigneurs de Blot dans la conquête de l’Auvergne par Philippe Auguste ne sont attestés par des documents historiques. Aussi, la seconde campagne de construction peut tout aussi bien intervenir plus tardivement, au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, afin de marquer une adaptation aux nouveaux systèmes défensifs en vogue dans le royaume. C’est pourquoi nous proposons une datation large au XIII<sup>e</sup> siècle plutôt qu’une datation resserrée au début de ce siècle.

### 3.3. Etat 3 et 4 : l’extension vers le sud (fin XIV<sup>e</sup>/XV<sup>e</sup> siècles) et les derniers réaménagements depuis la fin du Moyen Âge

Nos investigations n’ont pas été poussées dans la partie méridionale de l’édifice. Toutefois, la seule observation du plan permet de voir dans les bâtiments sud un ensemble différent de la partie nord du château. Le logis sud présente un plan rectangulaire simple où les tours sont absentes. Seule une échauguette surmonte l’angle sud-est du bâtiment<sup>57</sup>. L’extension du château vers le sud a entraîné le franchissement d’une large faille dans la roche, qui sépare les deux bâtiments. Aussi, il semble logique que l’aménagement de l’entrée à la jonction entre les deux corps de logis soit lié à cette campagne de construction. En revanche la barbacane par laquelle on accède aujourd’hui au château est bien trop restaurée pour y percevoir des éléments d’origine.

En l’absence d’investigations supplémentaires, on ne peut que reprendre la datation traditionnellement attribuée de cette partie du château à la fin du XIV<sup>e</sup> ou au début du XV<sup>e</sup> siècle, ce qui correspond peu ou prou à l’abandon de sa fonction défensive.

Les derniers réaménagements repérés se caractérisent par la construction de la cage d’escalier 27, l’installation du sol de tomettes dans la pièce 12 et l’édification du pilier 109. En l’absence d’éléments datant abondants, il est très difficile de rattacher ces phases de travaux à un état chronologique précis du site.

Cela étant, la découverte de mobilier récent dans les niveaux de circulation accumulés sur l’arase des murs 103 et 104 (US 1011), laisse présumer que la cage d’escalier a été aménagée récemment, peut-être aux alentours du XVIII<sup>e</sup> siècle. C’est pourquoi nous proposons de l’attribuer à la période moderne.

La construction du pilier 109 est sans doute postérieure. Il s’agit d’une maçonnerie grossière, édifiée avec des matériaux de récupération que rien n’apparente avec les aménagements de la cage d’escalier. Les angles sont appareillés à l’aide de blocs de roche volcanique, absente des structures anciennes du château. Son emplacement,

<sup>54</sup> Voir annexe 3.

<sup>55</sup> Sur ce sujet voir MESQUI 1991.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 42-44 et 263. Le renforcement semi-circulaire au centre du mur de courtine est, que l’on observe déjà sur les plans anciens, pourrait-il appartenir lui aussi à cette campagne de construction ?

<sup>57</sup> Une seconde échauguette, aujourd’hui effondrée, prenait place à l’angle nord-est du bâtiment. Par ailleurs, l’échauguette qui surmonte la tour III, au nord-ouest du bâtiment nord, semble bien contemporaine, d’après sa typologie, de ces réaménagements tardifs.

<sup>58</sup> Le secteur était remblayé lors des travaux de 2006, cependant il est aujourd'hui impossible s'il s'agissait d'un remblai ancien, lié à l'abandon du château à la fin du XIXe siècle, ou d'un remblai récent, lié à l'activité de l'association « Château Rocher ».

à l'aplomb du mur de refend 120 mais pas tout à fait centré au milieu de la pièce 18, laisse présumer que cette maçonnerie a été installée pour renforcer le mur supérieur qui reposait auparavant sur l'extrados de la voûte 112. Est-ce que la construction de la cage d'escalier, en fragilisant l'angle nord-ouest de la voûte, aurait entraîné l'effondrement d'une partie de celle-ci, fragilisant ainsi l'assise du mur 120 ? Ou bien faut-il voir dans le pilier une construction récente, liée aux restaurations de l'association « Château Rocher »<sup>58</sup> ?

## Conclusion

L'angle nord-est du château est un secteur clef pour la compréhension du site. Comme l'avait déjà remarqué D. Parent en 1995, c'est bien dans cette zone que se concentrent les premières phases de fortification de l'éperon rocheux. Château Rocher témoigne finalement d'une longue période d'occupation et de phénomènes de fortification de hauteur assez précoces<sup>59</sup>. La mise en place systématique d'interventions archéologiques localisées, coïncidant avec les phases de restauration du bâtiment devrait permettre de mieux cerner la datation et les dispositions architecturales des campagnes de construction successives. Il serait ainsi judicieux de prévoir, lors des dernières étapes de remontage de la voûte de la pièce 18 par les monuments historiques une courte intervention pour examiner en plan la structure du mur de courtine est. En outre, des sondages localisés, au sol du premier niveau de la tour II et dans la pièce 14, pourraient permettre de percevoir avec plus de finesse le plan du premier bâtiment. Enfin, les sources textuelles mériteraient également d'être réexaminées de manière approfondie.

L'ensemble du site témoigne donc d'un potentiel archéologique fort et s'avère précieux pour la compréhension des structures d'habitat fortifiées de la haute vallée de la Sioule au cours du Moyen Âge, à la frontière entre Auvergne et Bourbonnais.

<sup>59</sup> La question du haut Moyen Âge mériterait également d'être soulevée. Il faut rappeler que d'après certains membres de l'association Château Rocher, une motte castrale primitive se trouverait en contrebas du château, à proximité de l'ancien hameau de Tournel.



## Bibliographie

### CALEMARD 1965

Calemard (Ch.), « Le château de Bonnebaud en Basse-Auvergne et ses possesseurs du XIII<sup>e</sup> siècle à nos jours », extrait de *l'Auvergne littéraire*, 184-185, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre 1965.

### CLERAMBAULT 1893

Clerambault (E.G. de), *Les ruines de Blot-le-Rocher (Puy-de-Dôme)*, Riom, 1893.

### DESCHAMPS 1938

Deschamps (P.), « Blot-le-Rocher » dans *Congrès archéologique de France, C1<sup>e</sup> session, Allier, 1938*, Paris, 1939, p.333-341.

### DEVAUX 1980

Devaux (Y.), *En parcourant la vallée de la Sioule. Histoire de Château Rocher et ses environs*, Paris, 1980.

### LAFFONT 2004

Laffont (P.-Y.), *Atlas des châteaux du Vivarais, X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles*, Lyon, 2004.

### MANRY 1991

Manry (A. G.) dir., *Histoire des communes du Puy-de-Dôme, 2. Arrondissement de Riom*, Horvath, 1987.

### MESQUI 1991

Mesqui (J.), *Châteaux et enceintes de la France médiévale : de la défense à la résidence. 1, Les organes de la défense*, Paris, 1991.

### PARENT 1995

Parent (D.), Wittman (A.), *Château Rocher (rapport de diagnostic)*, AFAN, juillet 1995.

### REMACLE 1943

Remacle (A. de), *Dictionnaire des fiefs de la Basse-Auvergne*, Clermont-Ferrand, 1941-1943 (2 vol.).

### SALCH 1979

Salch (Ch.-L.) dir., *Dictionnaire des châteaux et des fortifications du Moyen Âge en France*, Strasbourg, 1979.

### TARDIEU 1993

Tardieu (A.), *Grand dictionnaire historique du Puy-de-Dôme*, Marseille, 1993 (1<sup>ère</sup> édition en 1877).

### THOMAS 1993

Thomas (R.) dir., *Châteaux de Haute-Loire, dix siècles d'histoire, Brioude*, 1993.

### VIPLE 1935

Viple (J.), « Blot-le-Rocher et les Chauvigny de Blot » dans *Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais*, XXXVIII, 1935, p. 254-274.

### VOINCHET 1995

Voinchet (F.), *Château Rocher (étude préalable à la consolidation)*, Moulins, septembre 1995.